

## COORDONNÉES

**Siège social :**  
1 rue François Prat -86000 POITIERS  
**Accueil :**  
Tél. : 05.49.61.17.35  
Fax : 05.49.61.66.51  
**Site et E-mail :**  
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>  
Email : [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr)  
**Horaires d'ouverture :**  
Lundi 9h30 – 17h30  
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

## SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Action Football et Respect.....	p. 3
Avis aux clubs.....	p. 5
Avis aux éducateurs.....	p. 15
Avis aux arbitres.....	p. 17
PV Comité de Direction.....	p. 20
PVs Commission Sportive.....	p. 33
PV Commission Litiges et Contentieux.....	p. 39
PV Commission des Jeunes.....	p. 45
PV Commission des Terrains.....	p. 50
Informations diverses.....	p. 59
Mini-jeu.....	p. 61

## AGENDA DE LA SEMAINE

**Samedi 21 septembre :**

- Journée d'accueil U7/U9
- Journée Foot Diversifié U11

**Mardi 24 septembre :**

- Commission des Jeunes

**Judi 26 septembre :**

- Commission de Discipline

**Vendredi 27 septembre :**

- Remise Labels CA

## RENTRÉE DU FOOT FÉMININ



Lien d'inscription et informations page 8

## RECENSEMENT DES PRATIQUES

Questionnaire à compléter  
avant le :  
**30 septembre 2024**

Lien disponible page 5

## ACTION FOOT ET RESPECT

Textes à lire avant le  
début des rencontres  
(jeunes et séniors)  
Disponibles en page 3 et 4

## PARTENAIRE DE LA SEMAINE



## JOURNÉE FOOT DIVERSIFIÉ

**Samedi 21 septembre 2024**  
sur les City Stade

Répartition des équipes page 10

## RENTRÉE DU FOOT U7/U9

**Samedi 21 septembre 2024**

Lieux d'accueil, répartition des  
équipes et lien vers le dossier  
club page 8



## PARTENAIRE

### *Votre paysagiste à Buxerolles*

Forte d'une expérience et d'un professionnalisme depuis 1987 dans le monde du paysage, l'entreprise Pironnet Paysagiste située à Poitiers vous propose le meilleur de ses compétences, dans le domaine des espaces verts à savoir :

- ▶ La création d'allées, terrasses, massifs, clôtures, portails, portillons, claustras, palissades, l'engazonnement...
- ▶ L'entretien tel que la taille d'arbres et d'arbustes, la tonte, le débroussaillage.
- ▶ L'élagage, l'abattage à Poitiers et le rognage des souches.
- ▶ La location et la vente de végétaux, de terre végétale et de graviers. La livraison est possible.

Pironnet Paysagiste Poitiers (86) est pour vous la garantie d'un travail de qualité et de sérieux.



**NOUVEAU** : Conseils, vente et location de plantes (oliviers, palmiers, art topiaire, arbres d'ornement, arbustes, plantes méditerranéennes...), à des prix attractifs. Nous sommes situés au 7 rue du Sentier à Buxerolles (proche de la rocade N147 et du Mega Cgr). Nous effectuons également la vente d'articles de jardins : pots décoratifs, graviers décoratifs, ardoise, terre végétale...

Nous faisons la plantation, et la livraison dans les villes suivantes : Vienne 86, Poitiers 86 (Saint-Benoit, Montamisé, Mignaloux-Beauvoir, Chasseneuil-du-Poitou, Fontaine-le-Comte, Jaunay-Clan, Migné-Auxances, Vouneuil-sous-Biard, Nouaillé-Maupertuis, Nieuil-l'Espoir, Saint-Georges-lès-Baillargeaux...).

<<<==== Prix du palmier à 140 euros l'unité, hauteur 1m70 <<<====

**NOUVEAU** : Conseils, étude paysagère et élaboration de plans de conception, afin d'aménager ou d'améliorer la structure de votre jardin : formes des allées, massifs, choix des végétaux et matériaux, etc.

**Contactez-les**

// Ouverture : Lundi au Vendredi 10h00 à 12h00 et 14h00 à 18h30. //



## ACTION FOOTBALL ET RESPECT - SÉNIORS

Comme lors de la 1<sup>ère</sup> journée de championnat séniors, l'action Football et Respect est de nouveau mise en place pour la seconde, afin de réagir contre la recrudescence d'agissements intolérables sur nos terrains de football.

L'objectif principal étant de sensibiliser les supporters et tous les acteurs du jeu sur l'importance d'une attitude irréprochable à adopter en toutes circonstances.

Nous vous adressons ci-dessous un texte rédigé par la Commission du Respect, à lire par les capitaines. Ce texte comporte trois parties, une première à lire par le club recevant, une seconde par le club visiteur et la dernière de nouveau par le club recevant.

Les arbitres peuvent s'avérer être si besoin des facilitateurs de communication (en cas d'oubli du texte à lire par les 2 capitaines et en regroupant les 2 équipes devant les 2 bancs de touche par exemple).

Vous avez toute latitude pour présenter et organiser cette communication afin qu'elle se réalise dans les meilleures conditions.



Malgré les actions menées depuis deux saisons en début de championnat, la saison 2023-2024 n'a pas enrayeré la forte augmentation des dossiers disciplinaires.

Une nouvelle saison va commencer.

Avec nos dirigeants, nos joueurs et notre public, nous souhaitons réagir une nouvelle fois car la passion qui nous anime tous ne peut se conjuguer avec la violence et la haine.

**Tous ensemble**, nous bannissons toute forme de violences verbales ou physiques, d'intimidations ou de discriminations.

**Tous ensemble**, nous défendons les valeurs de respect et le plaisir de jouer et de s'entraîner.

C'est pourquoi avant de disputer chaque rencontre, nous capitaines, joueurs, éducateurs, dirigeants et arbitres, nous voulons que celle-ci se déroule avec enthousiasme, détermination et sérénité.

Aussi, nous nous adressons :

- A nos joueurs : pour qu'ils adoptent avant, pendant et après le match une attitude correcte et respectueuse à l'égard des arbitres, à l'égard de nos adversaires et à l'égard du public ;
- A nos dirigeants et éducateurs du banc de touche : pour qu'ils veillent toujours au bon état d'esprit de la rencontre avant, pendant et après le match ;
- A nos parents et au public présent : pour qu'ils nous encouragent en respectant nos adversaires, nos éducateurs et les décisions arbitrales.

**Tous ensemble**, pour chaque rencontre, nous faisons vœu d'afficher notre sportivité dans la victoire comme dans la défaite ;

**Tous ensemble**, nous faisons vœu de disputer chaque rencontre avec la même envie et le même plaisir, avec votre soutien et vos encouragements. MERCI !

■ à lire par le capitaine recevant ■ à lire par le capitaine visiteur



## ACTION FOOTBALL ET RESPECT - JEUNES

Tout comme pour les séniors, l'action Football et Respect est mise en place lors des matchs du mois de septembre pour les jeunes (Challenge et championnat), afin de réagir contre la recrudescence d'agissements intolérables sur nos terrains de football.

L'objectif principal étant de sensibiliser les supporters, les parents, et tous les acteurs du jeu sur l'importance d'une attitude irréprochable à adopter en toutes circonstances.

Nous vous adressons ci-dessous un texte rédigé par la Commission du Respect, à lire par les capitaines.

Les arbitres peuvent s'avérer être si besoin des facilitateurs de communication (en cas d'oubli du texte à lire par les 2 capitaines et en regroupant les 2 équipes devant les 2 bancs de touche par exemple).

Vous avez toute latitude pour présenter et organiser cette communication afin qu'elle se réalise dans les meilleures conditions.



Une nouvelle saison va commencer.

Nous partageons tous : le respect, la tolérance, l'effort, la solidarité et le plaisir.  
C'est pourquoi avant de disputer chaque rencontre, nous capitaines, joueurs, éducateurs et dirigeants, nous voulons que celle-ci se déroule avec enthousiasme, détermination et sérénité.

Aussi, nous nous adressons :

- A nos joueurs : pour qu'ils bannissent toute forme de violence en adoptant pendant et après le match une attitude correcte et respectueuse à l'égard des arbitres, à l'égard de nos adversaires et à l'égard du public ;
- A nos responsables et éducateurs du banc de touche : pour qu'ils veillent toujours au bon état d'esprit de la rencontre avant, pendant et après le match ;
- A nos parents et au public présent : pour qu'ils nous encouragent en respectant nos adversaires, nos éducateurs et les décisions arbitrales.

Tous ensemble, pour chaque rencontre, nous faisons vœux d'afficher notre sportivité dans la victoire comme dans la défaite ;

Tous ensemble, nous faisons vœux de disputer chaque rencontre avec la même envie et le même plaisir, avec votre soutien et vos encouragements. MERCI.

■ à lire par le capitaine recevant ■ à lire par le capitaine visiteur



## AVIS AUX CLUBS

### CALENDRIER GÉNÉRAL

## TÉLÉCHARGEZ LE CALENDRIER GÉNÉRAL

### DATES À RETENIR

- **Samedi 21 septembre :**
  - Journée d'accueil U7-U9
  - Journée Foot Diversifié U11 sur les City Stade
- **Vendredi 27 septembre :** Remise des récompenses Label FFF/CA au Crédit Agricole
- **Samedi 28 septembre :**
  - Stage de cohésion des arbitres au CREPS
  - Journée d'accueil foot féminin à Quincay
- **Mardi 1<sup>er</sup> octobre :** Formation arbitre de club au District
- **Vendredi 4 octobre :** Réunion de secteur 9 et 10 à Pouzioux - Chauvigny
- **Lundi 7 octobre :** Réunion de secteur 3 et 4 à Ouzilly
- **Vendredi 11 octobre :**
  - Réunion de secteur 1 et 2 à La Roche Rigault
  - Opération « Si on jouait au foot »
- **Lundi 14 octobre :** Réunion de secteur 5 et 6 à Montmorillon
- **Mardi 15 octobre :** Formation arbitre de club au District
- **Samedi 19 octobre :** Journée de l'Arbitrage
- **Lundi 28 octobre :** Réunion de secteur 7 et 8 à la Chapelle Bâton

### FORMATION ARBITRE DE CLUB

Deux sessions de formation d'arbitre de club (anciennement arbitre auxiliaire) ont été programmées :

- **MARDI 01 OCTOBRE 2024 à 18H30** – fin prévue vers 21h, examen compris
- **MARDI 15 OCTOBRE 2024 à 18H30** - fin prévue vers 21h, examen compris

Les formations auront lieu **au siège du District de la Vienne de Football** - 1 rue François Prat à Poitiers

Les personnes intéressées doivent s'inscrire par mail au District en précisant la date retenue et le nom/prénom du candidat.

La réussite à l'examen est valable deux ans.

Titulaire obligatoirement d'une licence dirigeant, l'arbitre de club est prioritaire sur un bénévole pour arbitrer un match en l'absence d'arbitre officiel.

En cas de réussite, un cachet « arbitre de club » sera apposé par la LFNA sur la licence dirigeant de l'intéressé, pour faire valoir ce que de droit.

Il permet également à un club de D4 en 3<sup>ème</sup> année d'infraction ou plus vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage de bénéficier de deux mutés (au lieu de zéro).

### RECENSEMENT DES PRATIQUES DANS LES CLUBS

Afin de pouvoir adapter les différentes actions que nous proposons et afin de mieux accompagner nos clubs, nous souhaitons recenser les différentes pratiques proposées au sein de ceux-ci.

Pour cela, merci de remplir le questionnaire : <https://forms.gle/v5R8vcvixmtgqxqd6>

Ce questionnaire est à compléter avant le **30 septembre 2024**.



## RÉUNIONS DE SECTEURS – SAISON 2024/2025

Le District de la Vienne de Football organise en début de saison des réunions de secteur. Vous trouverez ci-dessous les dates de chaque réunion. Accueil des clubs à 18h45 pour un début de réunion à 19h00.

Pensez à réserver votre soirée ! Une invitation sera adressée à chaque club par la messagerie Zimbra.

### **Vendredi 4 octobre 2024 à la salle des Fêtes André Jean - POUZIOUX - 86300 CHAUVIGNY**

#### Secteurs 9 et 10 - Secteur du Grand Poitiers 2 (35 clubs)

Beaumont St Cyr, Biard, Bonnes, Buxerolles, Chasseneuil-St Georges, Chauvigny, Croutelle FC, Dissay, Fontaine Le Comte, Jardres, Jaunay Marigny, Lavoux-Liniers, Ligugé, Mignaloux Beauvoir, Migné Auxances, Montamisé, AS Poitiers 86, Poitiers 3 Cités, Poitiers ASAC, **Poitiers BAROC**, FC Poitiers Beaulieu, Poitiers CEP 1892, Stade Poitevin FC, Poitiers Gibauderie, Poitiers Portugais, Pouillé Tercé, Savigny L'Evescault, Sèvres Anxaumont, St Benoît, St Julien L'Ars, Villeneuve, Vouneuil Béruges,

GJ Dissay Beaumont, GJ Montasèvres, GJ Vallée Vienne et Moulière Chauvigny.

### **Lundi 7 octobre 2024 à la salle polyvalente - 4 place de l'Eglise - 86380 OUZILLY**

#### Secteurs 3 et 4 - Secteur du Pays Châtelleraudais (31 clubs)

Antoigné, Antran, **Archigny**, Aailles en Châtelleraut, Bonneuil Matours, Buxeuil, Cenon, Cernay St Genest, Châtelleraut Portugais, Châtelleraut Réunionnais, Châtelleraut SO, Colombiers, Coussay les Bois, Ingrandes, L'Envigne, Leigné sur Usseau, Les Ormes, Naintré, Orches, Ouzilly, Oyré-Dangé, Ozon FC, Pleumartin La Roche Posay, St Christophe, St Rémy sur Creuse, Thuré-Besse, Usseau, Vicq sur Gartempe, Vouneuil sur Vienne,

GJ Antoigné Ingrandes, GJ Avenir 86,

### **Vendredi 11 octobre 2024 à - 86200 LA ROCHE RIGAUT**

#### Secteurs 1 et 2 - Secteur du Pays Loudunais et du Haut-Poitou (22 clubs)

ASM, Avanton, Beuxes, Boivre Sporting Club 2015, Ceaux- La Roche, Champigny, Cissé, Coussay en Mirebeau, La Pallu, Les Trois Moutiers, Loudun, Mirebeau, Moncontour, Monts sur Guesnes, Neuville, Nord Vienne, Quinçay, Sammarçolles, Saint Léger de Montbrillais, Vendelogne, Vouillé Latillé.

GJ Sud Haut Poitou

### **Lundi 14 octobre 2024 – Club House du Stade Jean Ranger - 1 rue des Volliboefs - 86500 MONTMORILLON**

#### Secteurs 5 et 6 - Secteur de Vienne et Gartempe (23 clubs)

Adriers, Aailles Limouzine, Bouresse, **Dienné**, Haims, Jouhet Pindray, La Chapelle Viviers, Leignes sur Fontaine, Le Vigeant, Mazerolles Lussac, Montmorillon, Nalliers, Paizay le Sec, Pressac, Queaux-Moussac, Saulgé, Sillars, St Savin St Germain, 3 Vallées 86, Usson - L'Isle, Valdivienne, Vallée du Salleron,

GJ 3 Vallées 86.

### **Lundi 28 octobre 2024 – 86250 LA CHAPELLE BATON**

#### Secteurs 7 et 8 - Secteur des Vallées du Clain - du Pays Mélusin et du Civraisien en Poitou (28 clubs)

ACG Foot Sud 86, Aslonnes, Blanzay, Brion St Secondin, Champagné St Hilaire, Châtain, Château Larcher, **Coulombiers**, Fleuré, La Chapelle Bâton, Les Roches La Villedieu, Lusignan, Nieuil L'Espoir, Nouaillé, Payroux Charroux-Mauprévoir, Rouillé, Savigné, Smarves Iteuil, Sommières St Romain, St Maurice Gençay, St Saviol, Valence en Poitou Olympique Club, Valence en Poitou – Couhé, Vernon, Vivonne,

GJ Espoir Sud Poitiers, GJ Val de Vonne, GJ Foot Sud 86.



## UNE SEULE DATE : LE 30 NOVEMBRE 2024

### 1/ Les organigrammes

Pour vous aider dans l'organisation de votre association, et afin d'être en corrélation avec les LABELS Fédéraux (Jeunes et Féminines) et le LABEL SENIORS LFNA, il a été décidé de vous proposer un outil fonctionnel (qui remplace l'ancienne « fiche d'encadrement »).

**Ces derniers vous ont été transmis par mail et sont disponibles en cliquant ici.**

Les organigrammes seront à retourner par mail à l'adresse [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr) avant le **samedi 30 novembre 2024**.

\*\*\*\*\*

### 2/ Les Défis sportifs

Ils sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré.

Ils doivent donc être passés dans un climat de confiance et de plaisir indispensable à leur réussite.

La progression de chacun n'étant que l'unique but visé, il paraît donc logique que les jeunes puissent effectuer ces tests le plus grand nombre de fois possible afin d'obtenir une réelle évolution.

Pour les U10-U11G et U11F, il s'agit juste de faire connaître et d'habituer les joueurs/es à ces défis sans rechercher toutes formes de performances

Vous avez reçu par mail les différents documents, ils sont aussi disponibles en cliquant sur les liens suivants :

Présentation générale : [CLIQUEZ-ICI](#)

Barèmes : [CLIQUEZ ICI](#)

Fiches résultats : [CLIQUEZ ICI](#)

Ils sont à retourner pour le **samedi 30 novembre 2024**.

\*\*\*\*\*

### 3/ PEF

L'engagement sur la plateforme PEF est également à effectuer avant le **samedi 30 novembre 2024**.

## WEBINAIRES FFF

### Jeudi 3 octobre de 18h à 19h

« Toutes Foot » : La FFF reviendra sur les objectifs, modalités de participation et ressources disponibles du dispositif.

Lien d'inscription : <https://qlic.it/1484442>

### Jeudi 10 octobre de 18h à 19h

« Le Programme éducatif fédéral : un outil au service du projet éducatif ». Ce webinaire a pour objectif de faire passer les bons messages auprès des clubs sur la nécessité de formuler un projet éducatif au sein de leur structure. Il sera aussi question d'expliquer comment le PEF représente un véritable outil aidant les clubs à mettre en œuvre leur projet éducatif.

Lien d'inscription : <https://qlic.it/1484450>

### Jeudi 17 octobre de 18h à 19h

« Foot Loisir / Foot Santé – Deux philosophies pour un autre football » : Ce webinaire a pour objectif de présenter aux clubs la philosophie du football loisir mais aussi du football santé et les différences entre les deux manières de pratiquer et l'accompagnement mis en place au niveau national et local. Ce webinaire permettra aussi de présenter le système de licences et les prérequis de chacune d'entre elles.

Lien d'inscription : <https://qlic.it/1484457>



## RENTRÉE DU FOOT U7/U9

La journée d'accueil pour la catégorie U7-U9 aura lieu le samedi 21 septembre à 9h30. Cette journée nationale est un premier rendez-vous « foot » pour tous les enfants nés entre 2016 et 2019. Elle est placée sous le signe de la convivialité et du fair-play.

Dossier club reçu par mail et disponible en [cliquant ici](#).

Les 13 lieux d'accueil :

**Angliers – Jaunay-Marigny – Beaumont – Naintré – Antran –  
Fontaine le Comte – Vouneuil/Biard – St Benoît – Iteuil – St-Georges-lès-  
Baillargeaux – Sèvres-Anxaumont – Gençay – Montmorillon**

### Répartition équipes – Journée de rentrée U7-U9 – 21/09

- **A Angliers (6 U7 – 7 U9)**

St Léger Montbrillais (1-2) - ASM (1-1) – Les Trois Moutiers (1-1) - Nord Vienne (1-1) – Sammarçolles (1-1) – Loudun (1-1)

- **A Jaunay-Marigny (9 U7 – 11 U9)**

Jaunay Marigny (2-2) – Neuville (3-5) – L'Envigne / Cernay St Genest (4-4)

- **A Beaumont (5 U7 – 7 U9)**

GJ Dissay Beaumont (2-3) – Mirebeau (1-2) – La Pallu (1-1) - Ouzilly/Colombiers (1-1)

- **A Naintré (7 U7 – 11 U9)**

Naintré (2-3) - Avoilles en Châtellerauld (0-1) – Bonneuil-Matours (0-1) - SO Châtellerauld (2-2) - Portugais Châtellerauld (1-1) - Coussay les Bois (1-1) – Vicq sur Gartempe (1-2)

- **A Antran (10 U7 – 11 U9)**

GJ Avenir 86 (2-2) - GJ Antoigné Ingrandes (1-2) - Cenon (1-2) – Thuré Besse (1-1) - Ozon (5-4)

- **A Fontaine le Comte (14 U7 – 13 U9)**

Fontaine le Comte (4-4) – Avanton/Cissé (5-4) – Quinçay (2-2) – Vouillé/Latillé (2-2) – Vendelogne (1-1)

- **A Vouneuil/Biard (stade de la Boivre) (8 U7 – 8 U9)**

Vouneuil / Béruges (4-4) - GJ Val de Vonne (3-3) –Boivre (1-1)

- **A St Benoît (6 U7 – 8 U9)**

St Benoit (1-1) – Poitiers CEP (2-2) – Migné Auxances (3-5)

- **A Iteuil (6 U7 – 9 U9)**

Smarves Iteuil (2-2) – Ligugé (1-2) - Poitiers Trois Cités (2-4) – Biard (1-1)

- **A St-Georges-lès-Baillargeaux (8 U7 – 9 U9)**

Chasseneuil St Georges (2-2) - Buxerolles (3-4) – Poitiers Gibauderie/Beaulieu (1-1) - Stade Poitevin (2-2)

- **A Sèvres-Anxaumont (8 U7 – 9 U9)**

GJ Montasèvres (3-4) – Stade Poitevin (3-4) – Poitiers ASAC (2-2)

- **A Gençay (13 U7 – 14 U9)**

St Maurice Gençay (2-2) - Nieuil l'Espoir (3-3) - GJ Foot Sud 86 (1-1) – Château Larcher/Aslonnes (1-2) - Nouaillé (2-2) - Mignaloux (2-2) - Vivonne (1-1) – Valence en Poitou OC (1-1)

- **A Montmorillon (13 U7 – 17 U9)**

Montmorillon (2-3) - GJ 3 Vallées 86 (2-3) – GJ Vallée Vienne et Moulière Chauvigny (6-6) – Valdivienne (1-3) – St Savin (0-1) – Usson l'Isle/Adriers (1-1) – Saulgé (1-0)

**RENTRÉE DU FOOT FÉMININ****Le Foot Féminin****Fait****sa Rentrée !**

JOURNÉE DE RENTRÉE

**SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2024**

Cette journée est un premier rendez-vous « foot » pour toutes les filles âgées de **5 à 12 ans, licenciées ou non !**

Elle est placée sous le signe de la **convivialité et du fair-play**.

**PRESENTATION DE L'ÉVÈNEMENT :**

Pour fêter le retour des enfants sur les terrains, le District de la Vienne de Football organise une journée de Rentrée du Foot Féminin sur les installations de Quinçay. Toutes les filles, licenciées ou non, sont invitées à participer à cet événement.

**PROGRAMME :**

9h30 - Accueil pour les filles U6 à U10F

10h00 - Début de l'activité U6 à U10F

12h00 - Fin pour les U6 – U10F

14h00 - Accueil pour les filles U11 à U13F

14h30 - Début de l'activité U11 à U13F

17h00 - Fin de la journée

Buvette et restauration possible (assurée par le club de Quinçay)

**ACTIVITÉS U6F – U10F :**

Alternance de matchs et jeux :

- 5 temps pour les U6 -U8F

- 6 temps pour les U9 – U10F

**ACTIVITÉS U11F – U13F :**

Opposition sur du foot à 8 et foot à 5 (effectif réduit) :

- 2 matchs de 15 minutes (Foot à 8)

- Match de 6 minutes (Foot à 5) sous forme de montante – descendante

**Qui peut participer ?**

Toutes les filles, concernées par ces catégories d'âge, licenciées en EFF, évoluant en mixité dans un club ou non licenciées !!!

U6F (nées en 2019) U10F (nées en 2015)

U7F (nées en 2018) U11F (nées en 2014)

U8F (nées en 2017) U12F (nées en 2013)

U9F (nées en 2016) U13F (nées en 2012)

Pour s'inscrire, cliquez sur le lien suivant :

[https://docs.google.com/forms/u/0/d/1RSMzaFuW1qbeBrjCyHXgAsw1U2FNLw51AphebXjv1h4/viewform?edit\\_requested=true](https://docs.google.com/forms/u/0/d/1RSMzaFuW1qbeBrjCyHXgAsw1U2FNLw51AphebXjv1h4/viewform?edit_requested=true)

**Les filles arrivant en petit nombre, inscrites ou non, seront bien sûr accueillies et intégrées.**



## JOURNÉE DIVERSIFIÉE

REPARTITION FIVE DU 21 SEPTEMBRE

LES RENCONTRES AURONT LIEU SUR LES DIFFERENTS CITY STADE

<b>Poule 1</b> <b>LES TROIS MOUTIERS</b> <i>City Stade près du Stade</i> LES 3 MOUTIERS/STLEGER/NORDV ST LEGER LOUDUN 1	<b>Poule 2</b> <b>LENCLOITRE</b> <i>City Stade près du Stade</i> L'ENVIGNE/CERNAY ST GENEST 1 L'ENVIGNE/CERNAY ST GENEST 2	<b>Poule 3</b> <b>SAMMARCOLLES</b> <i>City Stade rue du Moulin Guillot</i> SAMMARCOLLES/BEUXES 1 FC ASM	<b>Poule 4</b> <b>LATILLE</b> <i>City Stade près du Stade</i> GJ SUD HAUT POITOU 1 GJ SUD HAUT POITOU 2 GJ SUD HAUT POITOU 3
<b>Poule 5</b> <b>FONTAINE</b> <i>City Stade près du Stade</i> FONTAINE LE COMTE 1 FONTAINE LE COMTE 2	<b>Poule 6</b> <b>JAUNAY MARIGNY</b> <i>City Stade Rue des Ecoles</i> JAUNAY MARIGNY 1 JAUNAY MARIGNY 2	<b>Poule 7</b> <b>VOUNEUIL /S BIARD</b> <i>City Stade près du Stade Pouzioux</i> VOUNEUIL BERUGES 1 VOUNEUIL BERUGES 2 VOUNEUIL BERUGES 3	<b>Poule 8</b> <b>CHAUVIGNY</b> <i>City Stade Rue de la maladerrie</i> GJVVM CHAUVIGNY 3 GJVVM CHAUVIGNY 4
<b>Poule 9</b> <b>LUSIGNAN</b> <i>City Stade près du Stade</i> GJ VAL DE VONNE 1 GJ VAL DE VONNE 2	<b>Poule 10</b> <b>AVANTON</b> <i>City Stade près du Stade</i> AVANTON/CISSE 1 AVANTON/CISSE 2	<b>Poule 11</b> <b>VALDIVIENNE</b> <i>City Stade près du Stade</i> VALDIVIENNE 1 VALDIVIENNE 2 VICQ/ST SAVIN 1	<b>Poule 12</b> <b>INGRANDES</b> <i>City Stade près du Stade</i> GJ ANTOIGNE INGRANDES 1 CHATELLERAULT PORTUGAIS 1
<b>Poule 13</b> <b>MONTAMISE</b> <i>City Stade près du Stade</i> GJ MONTASEVRES 1 GJ MONTASEVRES 2	<b>Poule 14</b> <b>NEUVILLE DE POITOU</b> <i>City Stade près du cimetière</i> NEUVILLE 1 NEUVILLE 2 NEUVILLE 3	<b>Poule 15</b> <b>BONNEUIL MATOURS</b> <i>City Stade près du Stade</i> BONNEUIL MATOURS 1 CHATELLERAULT SO 2 CHATELLERAULT SO 3	<b>Poule 16</b> <b>BRION</b> <i>City Stade près du Stade</i> SMGENCAY/BRI/SOM/CHA 1 SMGENCAY/BRI/SOM/CHA 2
<b>Poule 17</b> <b>ST SAUVEUR</b> <i>City Stade près du Stade</i> COUSSAY/SOC/PLEUMART 1 CHATELLERAULT SO 1	<b>Poule 18</b> <b>CHABOURNAY</b> <i>City Stade près du Stade</i> LA PALLU 1 LA PALLU 2	<b>Poule 19</b> <b>POITIERS</b> <i>City Stade St Eloi</i> STADE POITEVIN 1 STADE POITEVIN 2 STADE POITEVIN 3	<b>Poule 20</b> <b>LEIGNE SUR USSEAU</b> <i>City Stade près du Stade</i> GJ AVENIR 86 1 GJ AVENIR 86 2
<b>Poule 21</b> <b>MIGNALOUX</b> <i>City Stade près du Stade</i> MIGNALOUX 1 MIGNALOUX 2	<b>Poule 22</b> <b>NAINTRE</b> <i>City Stade près du Stade</i> NAINTRÉ 1 NAINTRÉ 2	<b>Poule 23</b> <b>AVAILLES</b> <i>City Stade près du Stade</i> AVAILLES EN CHATELLERAULT 1 CENON / VOUNEUIL 1	<b>Poule 24</b> <b>ST GEORGES</b> <i>City Stade près du Stade</i> CHASSENEUIL ST GEORGES 1
<b>Poule 25</b> <b>MONTMORILLON</b> <i>City Stade Espace Gartempe</i> MONTMORILLON 1 MONTMORILLON 2 MONTMORILLON 3	<b>Poule 26</b> <b>BIARD</b> <i>City Stade près du Stade</i> BIARD 1	<b>Poule 27</b> <b>SAVIGNE</b> <i>City Stade près du Stade</i> GJ FOOT SUD 86 1 GJ FOOT SUD 86 2	<b>Poule 28</b> <b>VALENCE EN POITOU</b> <i>A côté de la piscine</i> VALENCE EN POITOU 1 VIVONNE 1
<b>Poule 29</b> <b>VERRIERES</b> <i>City Stade près du Stade</i> GJ 3 VALLEES 86 1 GJ 3 VALLEES 86 2	<b>Poule 30</b> <b>THURE</b> <i>City Stade Lac de la Forêt</i> THURE BESSE 1 THURE BESSE 2 OUZILLY/COLOMBIERS 1	<b>Poule 31</b> <b>SMARVES</b> <i>City Stade Rue des Ecoles</i> SMARVES ITEUIL 1 SMARVES ITEUIL 2	<b>Poule 32</b> <b>CHATELLERAULT</b> <i>City Stade de Branly</i> OZON 2 OZON 3 OZON 1
<b>Poule 33</b> <b>POITIERS</b> <i>City Stade Ecole primaire Tony Lainé</i> POITIERS 3 CITES 1 POITIERS 3 CITES 2	<b>Poule 34</b> <b>BUXEROLLES</b> <i>City Stade Parc du Planty</i> BUXEROLLES 1 BUXEROLLES 2	<b>Poule 35</b> <b>POITIERS</b> <i>City Stade Rue de Bourgonne</i> POITIERS ASAC 1 POITIERS ASAC 2 POITIERS ASAC 3	<b>Poule 36</b> <b>POITIERS</b> <i>City Stade Rue de la Clouère</i> STADE POITEVIN 4 STADE POITEVIN 5
<b>Poule 37</b> <b>BEAUMONT</b> <i>City Stade près du Stade</i> GJ DISSAY BEAUMONT 1 GJ DISSAY BEAUMONT 2 GJ DISSAY BEAUMONT 3	<b>Poule 38</b> <b>NOUAILLE</b> <i>City Stade Accueil de Loisirs</i> NOUAILLE 1 NIEUIL L'ESPOIR	<b>Poule 39</b> <b>POITIERS</b> <i>City Park de la Gibauderie</i> POITIERS CEP 1 POITIERS CEP 2	<b>Poule 40</b> <b>LIGUGE</b> <i>City Stade Complexe JP Gomez</i> LIGUGE 1
<b>Poule 41</b> <b>JARDRES</b> <i>City Stade Rue de la mairie</i> GJVVM CHAUVIGNY 1 GJVVM CHAUVIGNY 2	<b>Poule 42</b> <b>MIGNE AUXANCES</b> <i>City Stade près de l'EH PAD</i> MIGNE AUXANCES 1 MIGNE AUXANCES 2 MIGNE AUXANCES 3	<b>Poule 43</b> <b>ST BENOIT</b> <i>City Stade rue de l'Ermitage</i> ST BENOIT 1	<b>Poule 44</b> <b>USSON DU POITOU</b> <i>City Stade près du stade</i> ADRIERS/USSON/LISLE 1
<b>Poule 45</b> <b>MIREBEAU</b> <i>City Stade rue Condorcet</i> MIREBEAU			

Présentation : [CLIQUEZ ICI](#)

Rotations : [CLIQUEZ ICI](#)



## OPÉRATION MINI-BUTS – PHASE 2 – SAISON 2024/2025

Pour votre information, vous trouverez **ci-dessous la liste des clubs n'ayant pas effectué une première connexion sur Le Corner à ce jour.**

Aslonnes ; Adriers ; Antran ; Beaumont St Cyr ; Cenon sur Vienne ; Chauvigny ; Fleuré ; Les 3 Moutiers ; Les Roches la Villedieu ; Oyré Dangé ; St Julien l'Ars ; St Maurice Gençay ; Valdivienne ; Valence en Poitou OC ; Vouneuil sur Vienne ; Migné Auxances.

Par ailleurs, **les clubs éligibles pourront commander leur(s) paire(s) de mini-buts du 2 au 30 septembre 2024 sur le site Le Corner (<https://lecorner.fff.fr>)**. Un emailing FFF comprenant le code promotionnel et le nombre de paires de mini-buts a du être envoyé le 2 septembre à l'attention des clubs éligibles à l'adresse mail officielle du club.

**Une page dédiée à cette opération sera disponible dans le menu principal du site.** Seuls les clubs éligibles pourront avoir accès au contenu de cette page après s'être connectés et verront uniquement les kits auxquels ils ont droit (*exemple : après s'être connecté au Corner, si le club est éligible à 2 paires de mini-buts, il ne verra que le kit B (2 paires en aluminium) et le kit C (2 paires pliables). Il devra donc choisir entre l'un des 2 kits proposés, puis mettre au panier le kit choisi, rentrer le code promotionnel, et payer par carte bancaire uniquement le reste à la charge du club après application du code promotionnel*).

De plus, les clubs en attente de connexion à ce jour ont toujours la possibilité de se connecter au Corner et recevoir un code promotionnel par mail. Ces codes, générés manuellement par nos soins pour rattraper les clubs retardataires, seront envoyés quotidiennement aux clubs jusqu'à la fin de la période de commande.

Pour rappel, il est indispensable que les clubs se connectent au moins une fois à la plateforme d'achat Le Corner. **Sans cette première connexion, ces clubs ne pourront recevoir par mail leur code promotionnel et donc commander sur Le Corner. Si besoin, ci-dessous, la procédure de connexion au Corner.**



## Commande Le Corner – Clubs



Pour commander sur le site Le Corner (<https://lecorner.fff.fr/>), il est nécessaire de disposer de l'habilitation acheteur Le Corner sur Portailclubs (<https://portailclubs.fff.fr/>)

Si le club ne dispose pas de compte Portailclubs :

- **Etape 1** : Créez un compte FFF et connectez-vous à Portailclubs en identifiant un **administrateur** (voir la vidéo « Comment créer un compte ? » : <https://www.youtube.com/watch?v=fe1NYG-AwRY>).
- **Etape 2** : La Ligue doit valider le compte Portailclubs
- **Etape 3** : Après validation de la Ligue, connectez-vous avec votre compte FFF sur lecorner.fff.fr via le bouton « Mon compte » en haut à droite de la page Le Corner (<https://lecorner.fff.fr/connexion?back=my-account>)
- **Etape 4** : La connexion est réussie si vous atterrissez sur la page ci-dessous. Vous n'avez plus rien d'autre à faire :



- Si un message d'erreur apparaît, nous vous invitons à vous assurer que l'utilisateur du club dispose bien d'un compte administrateur sur Portailclubs. Si besoin, vous pouvez contacter votre District/Ligue d'appartenance.

## Commande Le Corner – Clubs



Pour commander sur le site Le Corner (<https://lecorner.fff.fr/>), il est nécessaire de disposer de l'habilitation acheteur Le Corner sur Portailclubs (<https://portailclubs.fff.fr/>)

Si un utilisateur dispose déjà d'un compte Portailclubs avec le profil administrateur :

- En tant qu'administrateur du club, il aura automatiquement l'habilitation Acheteur Le Corner sur Portailclubs, et pourra commander sur Le Corner.
- Toutefois, il est nécessaire de s'assurer que le club se soit connecté au moins une fois au Corner avec un compte administrateur en réalisant les démarches décrites précédemment.
- L'administrateur peut également donner l'habilitation Acheteur Le Corner à un autre utilisateur Portailclubs du club (depuis la rubrique « Administrateur », puis « Liste des utilisateurs » sur Portailclubs)

Par ailleurs, **les clubs non éligibles à l'opération et les clubs éligibles ayant commandé au cours de la saison passée peuvent tout de même commander sans code promotionnel des paires de mini-buts au tarif négocié par la FFF** (156€ TTC/paire pliable, 515€ TTC/paire réversible si 1 paire achetée, puis 490€ TTC /paire réversible à partir de 2 paires achetées). Les produits seront disponibles dans la catégorie « Entraînement du joueur » / « Mini-buts ».

Pour toute question, adressez-vous à l'adresse mail [lecorner@fff.fr](mailto:lecorner@fff.fr)

### BON D'ACHAT NIKE

La FFF vous a envoyé un bon d'achat NIKE à l'adresse officielle du club. Les clubs ne l'ayant pas encore utilisé ont reçu un mail aujourd'hui.

Lien : <https://footamateur.fff.fr/landing>

Quelques rappels :

- **Utilisable en une seule fois**, est valable **jusqu'au 30 septembre 2024** uniquement.
- **Aucun minimum d'achat** n'est requis pour profiter de votre bon d'achat.
- Il doit être obligatoirement dépensé sur **footamateur.fff.fr**.
- Ce bon d'achat est lié au **numéro d'affiliation** de votre club. Il ne fonctionnera pas pour un autre club.
- La remise **n'impacte que les produits**. Toute personnalisation (flocages blason, numéro, sponsor) des produits restera à votre charge.
- Les **retours ne sont pas autorisés** pour les commandes passées avec un bon d'achat Nike x FFF.



## CDOS – DIFFÉRENTES FORMATIONS

Ci-dessous, la liste des différentes formations organisées par le CDOS, ainsi que les liens pour s'inscrire :

- Mardi 24 septembre de 18h30 à 20h30 : « **Sensibilisation à la prévention des blessures** »  
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Samedi 5 octobre de 9h à 17h : « **La comptabilité d'une association** »  
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Samedi 19 octobre de 9h à 17h : « **Savoir communiquer en interne et en externe** »  
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Samedi 16 novembre de 9h à 17h : « **Concevoir un projet associatif** »  
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Samedi 23 novembre de 9h à 17h : « **Mieux gérer son temps et ses priorités** »  
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Samedi 30 novembre de 9h à 17h : « **Le management associatif** »  
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Samedi 7 décembre de 9h à 17h : « **Cadre légal et conventionnel de l'emploi associatif** »  
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

## CDOS – TROPHÉE CITOYEN DU SPORT

À l'initiative du CDOS 86, le **Trophée Citoyen du Sport « Je vis bien dans mon club »** a pour but de récompenser les clubs de la Vienne qui organisent des actions sociétales fortes au sein de leur association.

Conditions de participation :

- Être un club issu d'une fédération sportive
- Être un club siégeant sur le territoire de la Vienne
- Envoyer une seule candidature par structure **jusqu'au lundi 30 septembre 2024**.
- Répondre à 2 thématiques minimum sur les 6 proposées ci-dessous :
  - Lutte contre l'incivilité
  - Lutte contre les discriminations
  - Éco-responsabilité
  - Mixité et inclusion
  - Sport santé et bien-être
  - Les temps conviviaux

Au total, 6 Trophées seront délivrés par un jury constitué d'élus du CDOS 86 (issus des comités sportifs) et présidé par le directeur.

Les lauréats du Trophée Citoyen du Sport recevront une plaque gravée au nom de leur structure, des bons d'achats des partenaires du CDOS et bénéficieront d'une valorisation médiatique à travers les actions de communication du CDOS ainsi qu'après de ses membres et de ses partenaires.

Pour candidater : [Trophée Citoyen du Sport 2024 \(google.com\)](#)

**17<sup>ème</sup> ÉDITION DES TROPHÉES PHILIPPE SÉGUIN**

Le Fondation du Football lance la **17<sup>e</sup> édition des «Trophées Philippe Séguin »** dont l'appel à candidature sera ouvert du 24 septembre au 9 décembre 2024.

Cette action a pour but de valoriser les nombreuses actions citoyennes menées par votre club sur les thématiques d'inclusion, d'éducation ou encore de santé et d'environnement.

Lien d'inscription: <https://fondactiondufootball.wiin.io/fr/applications/trophee-philippe-seguin2025-club-de-football-amateurs>





# AVIS AUX ÉDUCATEURS



**Saison 2024 - 2025**

## DIPLÔMES FÉDÉRAUX

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Coach Jeunes	Poitiers	Positionnement 14/11/2024	J1/J2 : 09h00-17h30 J3 : 09h00-12h30
		Semaine 1 du 10 au 12/12/2024	
		Semaine 2 du 05 au 07/02/2025	
		Certification 20/03/2025	
Coach Séniors	Inter-secteur avec les Deux-Sèvres	Positionnement 16/12/2024	08h30-17h00
		Semaine 1 du 20 au 21/01/2025	
		Semaine 2 du 17 au 18/02/2025	
		Certification 06/05/2025	

## CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF2 / CFF3	A la demande auprès des conseillers techniques de secteur		



### CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U6-U9	Poitiers	22/10 et 27/11/2024	09h00-17h00
CFI U6-U9	Poitiers	26/02 et 23/04/2025	09h00-17h00
CFI U10-U13	Poitiers	21/10 et 26/11/2024	09h00-17h00
CFI U10-U13	Poitiers	25/02 et 22/04/2025	09h00-17h00
CFI U14-U19	Poitiers	23/10 et 21/11/2024	09h00-17h00
CFI U14-U19	Poitiers	27/02 et 24/04/2025	09h00-17h00
CFI Séniors	Poitiers	24/10 et 25/11/2024	09h00-17h00
CFI Séniors	Poitiers	28/02 et 25/04/2025	09h00-17h00

### FORMATIONS GARDIEN DE BUT

FORMATION	LIEU	DATES
Module initiation (CFGB)	Celles sur Belle	18/10 et 19/10/2024
Certification CFEGB	Niort	23/10/2024
Module perfectionnement (CFGB)	Celles sur Belle	07/03 et 08/03/2025



Les inscriptions se font dorénavant 100% en ligne.



Anthony ALLOUIS  
aallouis@lfna.fff.fr  
06 44 28 33 94



Tony RICHARD  
trichard@foot86.fff.fr



IR2F Nouvelle-Aquitaine  
ir2f@lfna.fff.fr



## AVIS AUX ARBITRES

En cas d'empêchement, à compter du **vendredi soir (17h30)**, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et le Président de la CDA.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres **d'adresser des mails au District (et non par téléphone)** pour toute demande ou modification.

### COUPE DE FRANCE DES ARBITRES LA POSTE

Depuis 2022, la FFF et La Poste œuvrent conjointement pour organiser la Coupe de France des Arbitres La Poste, la première compétition 100% dédiée aux arbitres, destinée à valoriser les arbitres amateurs et favoriser leur fidélisation.

Lors de sa deuxième édition, la compétition a rassemblé plus de 4 000 participants, témoignant d'une augmentation significative par rapport à la première édition. À l'issue de la compétition, les arbitres et leur club se sont vus récompensés par la F.F.F et La Poste. Des tenues d'arbitres, des équipements, des places pour des matchs de la Coupe de France et des ballons leur ont été distribués.

Cette dynamique positive s'accompagne d'une nouveauté majeure cette année. Après l'intégration des arbitres assistants et des arbitres mineurs la saison dernière, ce sont les arbitres futsal qui pourront désormais participer à la compétition. Cette inclusion marque une étape importante dans la reconnaissance de tous les arbitres. La première phase débutera par 4 quiz en ligne, chronométrés visant à évaluer les connaissances des arbitres. La deuxième phase de la compétition se déroulera sur le terrain à partir des 16èmes de finale, où les performances techniques et humaines des 32 arbitres qualifiés seront évaluées et comparées lors d'un match de championnat, afin de déterminer qui accèdera aux tours suivants, jusqu'à la finale.

Le grand vainqueur ainsi que la meilleure arbitre féminine et le meilleur jeune seront honorés à l'occasion de la finale de la Coupe de France. Le premier tour de quiz débutera le 2 octobre prochain, marquant le coup d'envoi de la compétition pour les participants.



# COUPE DE FRANCE DES ARBITRES LA POSTE





## FORMATION INITIALE D'ARBITRE

Pour rappel, la première **formation initiale à l'arbitrage (FIA)** se déroulera à Poitiers, au siège du District de la Vienne de Football, **du 28 au 29 septembre prochain**. Il reste encore des places !

Pour s'inscrire, rendez-vous sur <https://www.malfna.fr/formations-darbitres/> (aide à l'inscription si besoin > <https://foot86.fff.fr/simple/portail-clubs-inscriptions-les-infos/>)

En cas de difficultés à l'inscription, vous pouvez contacter l'IR2F, organe de formation de la LFNA à cette adresse mail : [ir2f@lfn.fff.fr](mailto:ir2f@lfn.fff.fr)

NB : deux autres formations initiales d'arbitres se dérouleront à Poitiers du 07 au 08 décembre 2024 et du 15 au 16 février 2025.

# FORMATIONS

## ARBITRES

**DISTRICT VIENNE FFF** **LEAGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE FFF**

SPORTIF  
COURAGEUX  
RESPONSABLE  
ENGAGÉ  
**PASSIONNÉ**

- Samedi **28** & dimanche **29 septembre 2024**
- Samedi **07** & dimanche **08 décembre 2024**  
spécifique majeurs
- Samedi **15** & dimanche **16 février 2025**



## MODIFICATIONS DES LOIS DU JEU

Dans leur version 2024-2025, applicable à compter du 1er juillet 2024, les Lois du Jeu ont été amendées incluant dorénavant des directives concernant le dispositif d'exclusion temporaire, lequel s'applique déjà sur les compétitions régionales et départementales.

- D'une part, un joueur (ou une joueuse) ayant reçu durant la rencontre un carton jaune et un carton blanc, quel que soit l'ordre chronologique dans lequel les deux sanctions lui ont été infligées, sera définitivement exclu(e).
- Auparavant, seuls deux cartons de la même couleur entraînaient l'exclusion définitive, ce n'est donc plus le cas.
- D'autre part, une fois la période d'exclusion temporaire écoulée, le joueur (ou la joueuse) pourra regagner le terrain depuis la ligne de touche avec l'autorisation de l'arbitre, mais uniquement lors de l'arrêt de jeu suivant (ce qui n'est pas exigé dans le règlement en vigueur). Ces dispositions s'imposent à nos compétitions.

Les compétitions FFF ne sont pas concernées (Coupe de France, Coupe Gambardella, championnats nationaux etc.)

### Autre point sur la collaboration « capitaine – arbitre » :

- Seul le capitaine peut parler avec l'arbitre lors de ces clarifications et de manière respectueuse. Le capitaine prendra la responsabilité de ses coéquipiers, leur demandant de respecter l'arbitre, de garder leurs distances et de ne pas l'entourer.
- Tout coéquipier ignorant le rôle de son capitaine et/ou approchant l'arbitre montrant un signe de manque de respect ou de contestation ostentatoire sera averti => carton blanc. Les arbitres traiteront ce comportement avec fermeté et rigueur.
- Lorsque le capitaine est le gardien de but, il doit désigner un seul joueur de champ pour le représenter pendant les explications de l'arbitre, lorsqu'il est éloigné de l'incident.
- Les arbitres sont informés que lorsque les joueurs entourent l'arbitre, ils doivent prendre les sanctions disciplinaires appropriées.
- Toute personne dans la zone technique qui ne se comporte pas de manière responsable, sera avertie ou éventuellement exclue.
- La communication préventive doit se poursuivre avec TOUS les joueurs.

Ces modifications seront présentées lors de la réunion de début de saison/stage cohésion du samedi 28 septembre prochain (avec vidéos).

**MODIFICATIONS**  
**LOIS DU JEU**

**Cumul des cartons**

Diagram illustrating the new rule for cumulative cards:

- Yellow card + White card = Red card
- White card + Yellow card = Red card

**Collaboration capitaine/arbitres**

Seul le **capitaine** de l'équipe peut s'adresser à l'arbitre de manière respectueuse pour obtenir des éclaircissements.

Tout **autre joueur** qui se rapproche de l'arbitre en manifestant un signe de manque de respect ou de contestation ostentatoire sera averti.



## COMITÉ DE DIRECTION

### PV N°4

Réunion du lundi 16 septembre 2024

**Présidence** : M. Stéphane BASQ

**Membres** : Mmes Béatrice MATHIEU - Sylvie TESSERAU et Nadia STOURY

MM. Jean-Pierre BERNARD - Patrice BILLY - Jacky CHAUVIN - Jacques DANTAN - Christian DELCEL - Bruno DUPUIS - Franck ECAULT - Daniel FRAUDEAU - Jean Michel GUILLET - Laurent LARBALETTE - Eric MAIOROFF - Laurent ROHARD - Christian SAVIGNY

**Excusés** : M. Anthony ALLOUIS (CTD PPF)

MM. Philippe BARRITAU - Jean-Bernard HUS - Alexandre MARTINEAU - Jean Paul PEYNET

**Absents** : MM. Sébastien AUBINEAU - Dominique GIRAUD

**Assistent** : Mme Adeline URANGA, Directrice Administrative  
M. Tony RICHARD, CTD DAP (en partie)

## APPROBATION PROCES VERBAUX

Les procès-verbaux n°9 du 24 juin 2024, n°1 du 11 juillet 2024, n°2 du 14 août 2024, n°3 du 20 août 2024, sont approuvés à l'unanimité des membres présents avec la modification ci-dessous pour le PV n°9 du 24 juin 2024 :

« Composition des commissions : Commission de Discipline : ajout de M. Mattéo ARNAULT  
Commission de Promotion de l'Arbitrage : ajout de Jean-Christophe AUZANNET, Mickaël BIGOTEAU, Franck DAZAS, Cyrille DENIS, Vincent DURAND, Laurent GERMANAUD, Eric MONTEZIN, Pascal PARNAUDEAU  
Commission Technique : retrait de Sébastien GAGNAIRE  
Commission Féminine et Féminisation : retrait d'Emmanuel POUmeroULIE  
Commission des Terrains et Installations Sportives : retrait d'Alexandre PEROCHON et ajout de Jacky CHAUVIN et Eric PAIN.

## CIVILITES

### **Félicitations**

Le Comité de Direction présente ses sincères félicitations :

- A Jean-Pierre GIRET et Patrick RIVIERE pour l'obtention de la médaille d'argent de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif (promotion du 14 juillet 2024),
- A David PLAINCHAMP pour l'obtention de la médaille de bronze de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif (promotion du 14 juillet 2024),
- Aux clubs qualifiés pour le 4<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France,
- Aux nouveaux présidents de clubs,
- A Sébastien AUBINEAU et son épouse à l'occasion de leur mariage.



## **Condoléances**

Le Comité de Direction présente ses sincères condoléances :

- Au club de La Chapelle Viviers et à la famille de M. Pascal ROBUCHON, ancien président
- Au club de Ligugé et à la famille de M. Paul TUYERAS, ancien président
- Au club de Jaunay Marigny et à la famille de M. Jean-Jacques ROUSSEAU, ancien président de l'U.S. Jaunay Clan,
- A la famille de Gilbert MULTEAU, ancien arbitre
- Au club de Blanzay et à la famille de Kévin PLISSON, suite à son décès accidentel.

## **INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS du PRESIDENT**

### ➤ **Situation de la Ligue**

Le président fait un retour sur le Comité de Direction de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine du mercredi 11 septembre 2024, présidé par Maître Patrick PRIGENT, administrateur judiciaire. Au cours de cette réunion, les points principaux suivants ont été abordés :

- L'Assemblée Générale Elective de la Ligue se tiendra en novembre (date à préciser) et serait organisée sous un format hybride, à la fois en présentiel et en dématérialisé,
- Les statuts de la Ligue exigent que les candidats à l'élection incluent un représentant d'un club professionnel sur leur liste. A ce jour, le seul club professionnel en Nouvelle-Aquitaine est le PAU F.C. représenté sur la liste de Matthieu RABBY,
- Si les deux autres listes ne disposent pas de représentant de club professionnel, une Assemblée Générale Extraordinaire sera organisée pour modifier les statuts.

### ➤ **Signature des conventions**

Dans le but de permettre au football de jouer pleinement son rôle éducatif - apprentissage des règles, de la vie en société, dépassement de soi - il est impératif de prendre des mesures décisives pour protéger les sportifs et promouvoir un environnement sûr et respectueux. C'est dans cette optique que deux conventions de lutte contre les violences dans le football ont été signées le lundi 2 septembre 2024 dans les locaux du District, l'une avec la Préfecture, l'autre avec le Parquet.

Les phénomènes de violences, de menaces et de discrimination dans le football, sport le plus populaire en France, sont souvent sous-estimés et parfois méconnus. Pourtant ils représentent de graves atteintes aux personnes (arbitres, dirigeants, bénévoles, joueurs, supporters) ainsi qu'aux biens. La signature des deux conventions a réuni autour de la table :

- M. Jean-Marie GIRIER, préfet de la Vienne,
- M. Cyril LACOMBE, Procureur de la République de Poitiers
- M. Loïc JEZEQUEL, commissaire adjoint de la Direction interdépartementale de la police nationale de la Vienne,
- M. le Colonel Philippe-Alexandre ASSOU, du Groupement de gendarmerie départementale de la Vienne,
- M. Jérôme NEVEUX, président de l'Association des maires et des présidents d'intercommunalités de la Vienne,
- M. Stéphane BASQ, Président du District de la Vienne de Football,
- MM. Anthony GALLAS et Clément PARILLAUD, co-présidents de la Section départementale de l'UNAF de la Vienne,

Les conventions s'articulent autour de quatre axes principaux :

- Prévenir les violences de manière efficace,
- Promouvoir les valeurs de la République et lutter contre les atteintes à la laïcité,
- Renforcer l'application des sanctions pénales et administratives,
- Mobiliser les forces de l'ordre pour assurer des contrôles sur les terrains.



Le week-end précédant la signature de ces deux conventions, à la suite de violences et de menaces de mort à l'encontre d'un arbitre lors du match de Coupe de France : Poitiers Gibauderie – Naintré, le parquet a rapidement pris des mesures provisoires, interdisant à l'auteur des faits d'accéder à toute enceinte sportive, de pratiquer le football et s'approcher de la victime. En parallèle, le Préfet de la Vienne a chargé ses services de constituer un dossier afin de lui interdire l'accès à toutes les infrastructures sportives pendant 1 an. Le Comité directeur tient à exprimer tout son soutien à l'arbitre, Thibault COURTADIOU profondément choqué par cet incident. Il sera accompagné par le président de la CDA lors de son audition en commission de discipline.

Ce dossier disciplinaire sera examiné par la commission régionale de discipline.

➤ **Recrutement d'un contrat d'apprentissage**

Le Président informe les membres du Comité de Direction du recrutement de Valentin PASCOA, en contrat d'apprentissage, qui sera en charge notamment du développement du Programme Educatif Fédéral et de l'accompagnement des manifestations avec la rédaction des cahiers des charges.

➤ **Retour sur le séminaire des membres du Comité et des présidents de commission des 30 et 31 août 2024 à Dienné**

Stéphane BASQ effectue un retour sur ce séminaire qui a été organisé les 30 et 31 août 2024 à DIENNE, portant principalement sur le fonctionnement du District. La participation a été très satisfaisante, avec une forte implication des participants (élus – cooptés et salariés).

Le bilan global du séminaire est très positif, soulignant une belle synergie entre tous les présents.

Lors de ce séminaire, il a été décidé de lancer un audit sur le fonctionnement de l'instance. Ce travail sera confié à un groupe de travail incluant entre autres Jacky CHAUVIN, Patrice BILLY, Jean-Paul PEYNET, Laurent ROHARD et Adeline URANGA.

La première réunion du groupe est prévue pour le 18 septembre 2024.

## INFORMATIONS de la SECRETAIRE GENERALE

➤ **Vie des clubs**

Le District enregistre :

- La reprise d'activité séniors d'Archigny
- La reprise d'activité pour l'équipe U17 de Poitiers BAROC
- La reprise d'activité féminines séniors pour l'entente Fleuré/Vernon
- Le changement de nom de l'A.S.P.T.T. Poitiers en Association Sportive Poitiers 86 (A.S. Poitiers 86)
- La mise en inactivité de l'E.S. Poitiers Beaulieu et Vouzailles
- La mise en inactivité partielle (féminine sénior) pour le club de Lusignan

➤ **Effectifs au 15/09/2024 (en pièce jointe)**

En date du 15 septembre 2024, le District recense 12 874 licenciés (12 540 au 15/09/2023) soit 334 licenciés supplémentaires à la même date la saison dernière.



➤ **Réunions de secteurs - saison 2024/2025**

Cinq réunions de secteurs sont programmées et se dérouleront selon le calendrier ci-dessous :

- Vendredi 4 octobre 2024 => Secteurs 9 et 10 (35 clubs) - VILLENEUVE
- Lundi 7 octobre 2024 => Secteurs 3 et 4 (31 clubs) - OUZILLY
- Vendredi 11 octobre 2024 => Secteurs 1 et 2 (22 clubs) - LA ROCHE RIGALT
- Lundi 14 octobre 2024 => Secteurs 5 et 6 (23 clubs) - MONTMORILLON
- Lundi 28 octobre 2024 => Secteurs 7 et 8 (28 clubs) - LA CHAPELLE BATON

➤ **Subvention accordée pour 2024/2025**

Une subvention du F.D.V.A. d'un montant de 1 200€ pour 5 000€ demandée est accordée au District pour la Structuration et le Développement du Football Départemental.

➤ **Remise de Labels Fédéraux au Crédit Agricole le vendredi 27 septembre 2024**

Coups de cœur du District :

- Arbitres : Poitiers CEP
- Educateurs : Migné Auxances
- Féminines : Vicq sur Gartempe
- Dirigeants : La Chapelle Viviers
- District : Payroux Charroux Mauprévoir

Challenge Départemental Jeunes :

- Vainqueur D1- D2 : Vouneuil Béruges (1<sup>er</sup>), GJ Antoigné Ingrandes (2<sup>ème</sup>) et GJ Avenir 86 (3<sup>ème</sup>)
- Vainqueurs autres clubs départementaux : Cissé (1<sup>er</sup>), GJ Sud Haut Poitou (2<sup>ème</sup>) et Loudun (3<sup>ème</sup>)
- Vainqueur clubs régionaux : GJ Dissay Beaumont
- 3 coups de cœur : D1-D2 => Valence en Poitou Olympique Club  
autres clubs départementaux => Biard et Cenon sur Vienne

Labels FFF - CA

- 2 Labels Jeunes FFF – CA Espoir : Ozon et Poitiers 3 Cités,
- 3 Labels Jeunes FFF – CA Féminines : GJ Sud Haut Poitou, Lusignan, Poitiers ASAC
- 1 prix d'encouragement Label Jeunes FFF – CA : Naintré
- 3 prix d'encouragement Label Jeunes FFF – CA Féminines : GJ VVM Chauvigny, GJ 3 Vallées 86 et Loudun.



➤ **Labels Séniors LFNA**

14 Labels Séniors LFNA niveau Espoir : Avanton, Boivre Sporting Club 2015, Buxerolles, Beaumont St Cyr, Ligugé, Loudun, Mignaloux Beauvoir, Migné Auxances, Montmorillon, Oyré Dangé, Ozon, Quinçay, 3 Vallées 86, Villeneuve Chauvigny,

2 Labels Séniors LFNA non éligibles avec « encouragement » : Bonnes et Poitiers 3 Cités

3 Labels Séniors LFNA niveau identique à 2022/2023 : Jardres (Excellence) – Stade Poitevin (Espoir) – Smarves Iteuil (Espoir)

4 clubs non éligibles : Availles en Châtelleraut – Vicq sur Gartempe – Poitiers ASAC – Valence en Poitou Olympique club

➤ **Challenge de l'Arbitrage**

Pour la saison 2023/2024, la commission de Promotion de l'Arbitrage propose de récompenser pour le challenge de l'Arbitrage :

- Le club de Ligue => Ligugé
- Les clubs départementaux => Rouillé, Poitiers CEP et Villeneuve Chauvigny

➤ **Challenge du Respect et de la Prévention**

Dans le cadre du Challenge du Respect, la commission du Respect et de la Prévention récompense les lauréats ci-dessous :

Départemental 1 : **1<sup>er</sup>** : Usson L'Isle - **2<sup>ème</sup>** : Beaumont St Cyr - **3<sup>ème</sup>** : Montamisé - **4<sup>ème</sup>** : Poitiers 3 Cités

Départemental 2 : **1<sup>er</sup>** : Sèvres Anxaumont - **2<sup>ème</sup>** : La Pallu - **3<sup>ème</sup>** : Migné Auxances - **4<sup>ème</sup>** : Nord Vienne

Départemental 3 : **1<sup>er</sup>** : Loudun - **2<sup>ème</sup>** : Quinçay - **3<sup>ème</sup>** : Coussay les Bois - **4<sup>ème</sup>** : Boivre Sporting Club 2015

Départemental 4 : **1<sup>er</sup>** : Châtelleraut Portugais - **2<sup>ème</sup>** : St Rémy sur Creuse - **3<sup>ème</sup>** : S.O. Châtelleraut - **4<sup>ème</sup>** **ex-aequo** : Boivre Sporting Club 2015 et Vendelogne Vouillé

➤ **Cotisation des membres indépendants**

Le District a enregistré le paiement de la cotisation de membre individuel de MM. Jean-Michel APERCE - Stéphane BASQ - Dominique CANTET - Jacky CHAUVIN - Jean-Marie NICOLAS - François PAIREMAURE - Jean-Paul PINTAULT - Jean-Louis RIDEAU - Michel VAUDEL,

Et de Mmes Chantal PINTAULT et Sylvie TESSERAU.

➤ **Cotisation des ayants-droits**

Le District a enregistré le paiement de la cotisation d'ayant-droit de MM. Didier DOIDY - Jean-Michel GUILLET - Jean-Bernard HUS - Jean-Paul PEYNET.

➤ **Cotisation des membres honoraires**

Le District a enregistré le paiement de la cotisation de membre honoraire de MM. Jacky BOISGROLIER - Guy LABAUDINIÈRE - Vivier LANDREAU - Jean-Claude MIOT – Alain MONNIER - Pascal PARNAUDEAU - Dany RIPAULT - Patrick TROUVE.

➤ **Achats et réparation**

Le District va procéder au renouvellement de son parc informatique, comprenant trois ordinateurs portables pour un montant de 3 762€.

La société FABRIX remplacera le moteur électrique défectueux du volet roulant situé dans la salle du Comité pour un montant de 1 092€.



## POINT SUR LES COMPETITIONS

Sur proposition des commissions sportive et jeunes, les membres du Comité de Direction valident les ententes séniors, féminines et jeunes masculins / féminins ci-dessous :

### ➤ Ententes Séniors

D3 : Cenon sur Vienne / Vouneuil sur Vienne (1)

D4 : Bouresse / Queaux Moussac (1)

D5 : Moncontour (2) / Coussay en Mirebeau (2)  
Colombiers (2) / Ouzilly (2)  
Leigné sur Usseau (2) / Usseau (1)  
Cenon sur Vienne / Vouneuil sur Vienne (2)  
Croutelle (1) / Fontaine le Comte (4)  
St Julien l'Ars (3) / Savigny l'Evescault (2)  
Smarves Iteuil (4) / Mignaloux Beauvoir (4)  
Availlles Limouzine / Pressac (1)  
Availlles Limouzine / Pressac (2)  
Bouresse / Queaux Moussac (2)

Foot Loisir : Mirebeau / Coussay en Mirebeau  
Leignes sur Fontaine / Paizay le Sec

### ➤ Ententes Séniors Féminines à 11

D3 : A.S.M. / Les 3 Moutiers  
Chauvigny / Jardres  
Fleuré / Vernon

### ➤ Ententes Séniors Féminines à 8

Chauvigny (2) / Jardres (2)  
Colombiers / Ouzilly

### ➤ Entente Jeunes

U18/U17 : Cissé / Vouneuil Béruges

U17/U16 : Availlles en Châtelleraut / Bonneuil Matours

U17/U16 : Nieuil L'Espoir / Mignaloux Beauvoir

Valence en Poitou Olympique Club / Vivonne

Brion St Secondin / St Maurice Gençay / Champagné St Hilaire / Sommières St Romain

U15 : A.S.M. / Les 3 Moutiers / Nord Vienne / Sammarçolles / St Léger de Montbrillais / Beuxes

Availlles en Châtelleraut / Bonneuil Matours

Coussay les bois / Pleumartin La Roche Posay / S.O. Châtelleraut

La Pallu // L'Envigne / Cernay St Genest

St Maurice Gençay / Brion St Secondin / Sommières St Romain / Champagné St Hilaire / Château

Larcher

St Savin St Germain / Vicq sur Gartempe

Mignaloux Beauvoir / Nieuil l'Espoir



U13 : Bonneuil Matours / Availles en Châtellerault (1)  
 Bonneuil Matours / Availles en Châtellerault (2)  
 Cissé / Avanton (1)  
 Cissé / Avanton (2)  
 Coussay les Bois / Pleumartin La Roche Posay / S.O. Châtellerault  
 L'Envigne / Cernay St Genest (1)  
 L'Envigne / Cernay St Genest (2)  
 Ouzilly / Colombiers / Thuré Besse  
 Sammarçolles / Nord Vienne / Les Trois Moutiers / St Léger de Montbrillais / Beuxes  
 St Maurice Gençay / Brion St Secondin / Sommières St Romain / Château Larcher / Aslonnes (1)  
 St Maurice Gençay / Brion St Secondin / Sommières St Romain / Château Larcher / Aslonnes (2)  
 St Maurice Gençay / Brion St Secondin / Sommières St Romain / Château Larcher / Aslonnes (3)  
 St Savin St Germain / Vicq sur Gartempe (1)  
 St Savin St Germain / Vicq sur Gartempe (2)

U10/U11 : Cenon sur Vienne / Vouneuil sur Vienne  
 Cissé / Avanton (1)  
 Cissé / Avanton (2)  
 Château Larcher / St Maurice Gençay / Brion St Secondin / Aslonnes (1)  
 Château Larcher / St Maurice Gençay / Brion St Secondin / Aslonnes (2)  
 Coussay les Bois / Pleumartin La Roche Posay / S.O. Châtellerault  
 Les Trois Moutiers / Nord Vienne

U7/U9 : Cissé / Avanton  
 Vouneuil sur Vienne / Cenon sur Vienne

➤ **Ententes Jeunes Féminines à 11**

U18F : Buxerolles / Vouneuil Béruges  
 Poitiers 3 Cités / Poitiers ASAC

U15F : Poitiers 3 Cités / Poitiers ASAC  
 Vouneuil Béruges / Buxerolles

U14/U17F : Nord Vienne / Sammarçolles / A.S.M. / Les 3 Moutiers / St Léger de Montbrillais / Beuxes

U13F : Buxerolles / Vouneuil Béruges

➤ **Compétitions Séniors**

Une seule journée de championnat s'est jouée les 7 et 8 septembre 2024,

Pour la Coupe de France, 10 équipes de la Vienne se sont qualifiées pour le 4<sup>ème</sup> tour : Chauvigny, S.O. Châtellerault (National 3), Buxerolles (Régional 1), Beaumont St Cyr, Ligugé, Ozon et St Savin St Germain (Régional 2), 3 Vallées 86 (Régional 3), Châtellerault Portugais (Départemental 1), Sèvres Anxaumont (Départemental 3).

La Commission Sportive propose qu'une dotation soit offerte aux équipes finalistes lors des finales de coupes départementales. Le président demande qu'une réflexion soit menée sur le sujet à condition de trouver un partenaire.

D'autre part, la commission envisage de décaler le début de championnat départemental 5. Après échanges entre les membres du Comité, la proposition serait de reporter SEULEMENT la 1<sup>ère</sup> journée si les 2 équipes sont d'accord et UNIQUEMENT pour le dernier niveau (Départemental 5). Cette disposition pourrait s'appliquer à tous les derniers niveaux des autres championnats. Ce thème sera abordé lors des réunions de secteur.



### ➤ **Compétitions Jeunes**

La 1<sup>ère</sup> journée des Challenges U17, U15 à 11 et Festival Foot U13 Pitch se sont déroulées le week-end dernier.

La Commission a reçu une demande du club de St Savin St Germain qui souhaite effectuer une entente en U17 avec un club du District de l'Indre (36), le club de St Savin n'ayant que deux U16 et un U17. Les membres du Comité sont favorables à cette entente sous réserve d'obtenir l'accord du District concerné.

### ➤ **Compétitions Féminines**

La 1<sup>ère</sup> journée de championnat Féminins Séniors District s'est déroulée alors que les équipes régionales séniors n'ont pas encore joué.

Un forfait est enregistré en D3 et 3 à 4 forfaits chez les Jeunes Féminines.

## INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

### ➤ **Commission départementale de l'Arbitrage**

Bruno DUPUIS informe les membres du Comité de la planification des tests physiques des arbitres. Devant son inquiétude dans le suivi des arbitres stagiaires, le Président lui demande de se charger du dossier.

### ➤ **Commission Labels et Structuration**

Patrice BILLY va planifier une réunion en visioconférence avec les clubs de Jeunes pour la présentation des Labels Fédéraux.

D'autre part, il va rencontrer Valentin PASCOA, apprenti, en charge du Programme Educatif Fédéral pour évoquer les thèmes à proposer lors des prochains stages dans les clubs pendant les vacances.

### ➤ **Commission Technique**

Christian SAVIGNY a réuni une commission technique restreinte afin d'étudier la situation des clubs vis-à-vis du Statut des Educateurs. Toutes les équipes de la Vienne de National 2 à Régional 3 sont en règle.

Seules trois équipes de Départemental 1 ainsi que 5 équipes de Départemental 2 seraient en infraction avec le Statut des Educateurs.

### ➤ **Demande d'Éric MAIOROFF et Christian SAVIGNY pour la création d'une commission départementale des délégués**

Christian DELCEL, Corinne NIEGARDOWSKI, Jean-Louis OLIVIER et Sébastien RECOUPE compléteront cette commission qui aura pour mission de recruter et former des délégués départementaux afin d'officier sur des matchs de Coupe, matchs sensibles, etc.

Le président demande à Christian SAVIGNY de prendre en charge ce dossier.



➤ **Projet de complexe sportif au District de la Vienne de Football**

Jacky CHAUVIN évoque la réunion avec Mme la Maire de Poitiers et le Directeur des Sports pour une présentation du projet. A ce jour, la mairie de Poitiers juge le projet très intéressant mais ne souhaite pas en être le porteur.

Une autre réunion est à envisager avec la présidente de l'Université de Poitiers, Mme Virginie LAVAL.

➤ **Manifestations de fin de saison**

Adeline URANGA indique aux membres du Comité que les appels à candidature pour nos finales vont être lancés.

Un débat s'instaure pour le lieu des finales des coupes départementales séniors masculines planifiées le samedi 21 juin 2024.

Le choix du stade Rébeilleau, avec un seul terrain, étant entériné, les finales se dérouleront sur deux jours, soit le samedi 21 et dimanche 22 juin 2025 et elles seront organisés par le District de la Vienne De Football.

Le président rappelle que la Journée de l'Arbitrage est planifiée le samedi 19 octobre 2024 et qu'une organisation doit être proposée.

## ACTIVITES REALISEES

Vendredi 21 juin 2024

➤ **Réunion de fin de saison des arbitres à la Faculté des Sports de Poitiers**

Participation de 74 personnes : Abderrazak ABIDERRAHMANE, Ludovic BRUNETAU et Gaël CHARON (Chasseneuil St Georges), Kodjovi ABOBOYAYA, Jonathan MAINGUENEAU, Clément PARILLAUD et Mathieu ROUSSEAU (Stade Poitevin FC), Alexandre AGNESE, (SO Châtelleraut), Pierrick ALCOBENDAS, Corentin BROUSSE, Pablo STIL et Geoffrey RETAILLEAU (Château Larcher), Claudio ANDAUR (Smarves Iteuil), Pierre AUDIGUET (Colombiers), Jacques AUGIS (Vouneuil Béruges), Anfané BACO (Buxerolles), Nolan BARRAULT (Vouillé), Sébastien BEAUFILS et Lilian VANCOILLIE (Rouillé), Anthony CAILLAULT et Antonin VINCELOT (Neuville), Sékou CAMARA et Gabriel JOLY (Naintré), Omar BOINA, Hugo COUTURAS, Cyrille DENIS (Chauvigny), Thibault COURTADIOU (Vivonne), Alexandre DEMASSIEUX (Nieuil l'Espoir), Papiss DIABY, Abdeslam KABIRI et Christophe MONCEAU (Ligugé), Hugo DE VOLDER (Mirebeau), Jean-Philippe DIAS MOREIRA et Mathis LEGRAND (Sèvres Anxaumont) Léa DUMONTET (Abzac), Vincent DURAND, Patrick GALLOT et Nicolas GIRAUD (ACG Foot Sud 86), Aymeric DUVAL (Dissay), Loïc EPAIN (Vicq sur Gartempe), Anthony GALLAS (Sillars), Flavien GARDAIS (Fleuré), Laurent GERMANAUD (Payroux Charroux Mauprévoir), Sabri GHEDHAB REMBLIERE (St Benoît), Axel GIRAUD, Théo LEPROUST et Max MESSENGER (Jaunay Marigny), François HEE (District), Tarik KASSI (Brion St Secondin), Rachid LAGHZAOUI (3 Vallées 86), Jean-Pierre LECOMTE et Lucas PORCHERON (Nouaillé), Sylvain LEPRETRE (Vendelogne), Robin MAITRE (L'Envigne), Loïc MARECHAL (Villeneuve), Hakim MAHAOUDI, Pascal MAILLET et Antonin MORISSET LE DUIGOU (Montmorillon), Alexandre MARTEAU et Baptiste NEDELEC (Poitiers CEP), Aymen MERAIMI et Kassim RIDAY (Poitiers 3 Cités), Pascal MOREAU (Fontaine le Comte), Frédéric OUVREARD et Benoît VANWINSBERGHE (Beaumont St Cyr), Emmanuel PINEAU (Blanzay), Loïck RAYMOND (Leigné sur Usseau), Azeddine RIADI (Poitiers FC Beaulieu), Joé ROBIN (Les Roches La Villedieu), Jolan ROCHER (Quinçay), Tanguy RODRIGUEZ (Poitiers ASAC), Mouray SAID (Poitiers Gibauderie),

Encadrement : Stéphane BASQ - Fabrice DUGAST (CDPA) - Bruno DUPUIS - Florent FAVARD (UNAF 86) - Tanguy FLOZE - Jean-Michel GUILLET - Maxence GUIN - Paul HERGAULT - Patrick JALLADEAU - Béatrice MATHIEU - Patrick RIVIERE

Accompagnateur : Guy BOUILLEAU

Observateur : Michel NIEGARDOWSKI

Parents : Eugénie BARRITAULT - Florence LE DUIGOU

Président de club : Philippe BOUQUET (Rouillé)

Remerciements à la Faculté des Sports de Poitiers pour la mise à disposition de l'amphithéâtre.

Mercredi 10 juillet 2024**➤ Réunion du groupe de travail sur le calendrier général de la saison 2024/2025**

17 présents : Steve BEALAS et Anthony BLANCHARD (Biard), Anthony BOUCHARD (Buxerolles), Coby CHARRIER, Anthonin MEZIL et Clément SENECHAL (Coulombiers), Farid EL FADILY et Valentin LIGAUD (St Benoît), Simon FAYE et Luca NICO (Poitiers 3 Cités), Benjamin FLEVEAU (Chasseneuil St Georges), Jean-Bernard HUS (Quinçay), Jean-Yves KAES (Beaumont St Cyr), Nicolas MARCELLIER (Montmorillon), Erwan MAUBERT (Pressac), Mickaël RICHET (Mignaloux Beauvoir), Henri SAUTOUR (Fleuré)

Encadrement : Grégory BOUCHET, Jean-Louis OLIVIER, Coralie RENETEAU et Adeline URANGA

Lundi 26 août 2024**➤ Stage Détection U13 Garçons à Naintré**

49 présents sur 63 convoqués (4 absents excusés - 10 non excusés)

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean-Claude BARRAULT, Benoît BASSEREAU, Patrice BILLY, Stéphane DUMAS, Patrick ECALLE, Tony RICHARD (CTD DAP) et Christian SAVIGNY.

Remerciements au club de Naintré pour leur accueil et à la municipalité pour le prêt des installations.

Mardi 27 août 2024**➤ Stage Détection U13 Garçons à Nieuil l'Espoir**

36 présents sur 47 convoqués (5 absents excusés - 6 non excusés)

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean-Claude BARRAULT, Jean-Pierre BERNARD, Patrick ECALLE, Kévin PERIVIER, Tony RICHARD (CTD DAP), Christian SAVIGNY et Cédric JEAN ETIENNE (Recyclage Formation Professionnelle Continue)

Remerciements au club de Nieuil l'Espoir pour leur accueil et à la municipalité pour le prêt des installations.

Mercredi 28 août 2024**➤ Stage Détection U13 Filles au Complexe Sportif Saint Nicolas**

25 présentes

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean-Claude BARRAULT, Kévin PERIVIER, Christian SAVIGNY, Valérie SOARES et Maxime PEIGNAULT (Recyclage Formation Professionnelle Continue)

Remerciements au Grand Poitiers pour le prêt des installations.

Jeudi 29 août 2024**➤ Stage Détection U14 Garçons à Sèvres Anxaumont**

40 présents sur 48 convoqués (7 absents excusés - 1 non excusé)

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean-Claude BARRAULT, Jean-Pierre BERNARD, Patrick ECALLE, Eric MAIOROFF, Kévin PERIVEIR ainsi que Nicolas AUZENET, Antoine CHALMEL, Tarek KARMAL (Recyclage Formation Professionnelle Continue)

Remerciements au club de Sèvres Anxaumont pour leur accueil et à la municipalité pour le prêt des installations.

Vendredi 30 août 2024**➤ Stage Détection U14 Filles à Buxerolles**

23 présentes

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean-Claude BARRAULT, Emmanuel POUMEROULIE ainsi que Benoît COTTENCIN et Tarek KARMAL (Recyclage Formation Professionnelle Continue)

Remerciements au Grand Poitiers pour le prêt des installations.

Mercredi 4 septembre 2024**➤ Stage Détection/Sélection U15 Garçons à Béruges**

45 présents sur 51 convoqués (4 absents excusés - 2 non excusés)

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean-Claude BARRAULT, Jean-Pierre BERNARD, Luis DA SILVA, Patrick ECALLE, Kévin PERIVIER, Christian SAVIGNY ainsi qu'Antoine CHALMEL, Alexandre DA COSTA, Cédric JEAN ETIENNE, Maxime PEIGNAULT, Stéphane WOZNIAC (Recyclage Formation Professionnelle Continue)

Remerciements au club de Vouneuil Béruges pour leur accueil et à la municipalité pour le prêt des installations.

Vendredi 6 septembre 2024**➤ Réunion des observateurs au District**

23 présents : Alexandre AGNESE, Jérôme ANGIBAUD, Anfane BACO, Sébastien BEAUFILS, Albert BOUCHET, Ludovic BRUNETEAU, Gaël CHARON, Thibault COURTADIOU, Mathieu DOUSSELAIN, Vincent DURAND, Loïc EPAIN, Axel GIRAUD, Maxence GUILLEBAULT, François HEE, Patrick JALLADEAU, Tarik KASSI, Rachid LAGHZAOU, Jonathan MAINGUENEAU, Jean-Louis MANEUF, Clément PARILLAUD, David PLAINCHAMP, Lilian VANCOILLIE, Benoît VANWINSBERGHE

Encadrement : Bruno Dupuis



Samedi 7 septembre 2024

➤ **Réunion de rentrée des Jeunes au District de la Vienne de Football**

60 personnes de 48 clubs ou groupements : Stéphanie ANGOUMOIS et Benoît VERRONNEAU (Ouzilly), Franck ARCHAMBAULT (Cernay St Genest), Jean-François ARNAUDET (3 Vallées 86), Tagouhi ATGHASIAN, Mohamed BENZERGA et Mostafa NAIM (Ozon), Bruno BAILLERGEAU (Nord Vienne), Eugénie BARRITAULT (GJ Val de Vonne), Damien BESSE (GJ 3 Vallées 86), Mickaël BIGOTEAU (GJ Avenir 86), Patrice BLANC (Jaunay Marigny), Quentin BOURON, Claude BRUNET et Simon LEFORT (Poitiers ASAC), Antonin BROSSARD (GJVVM Chauvigny), Sofiane CHALLAL (GJ Espoir Sud Poitiers), Mickaël CHAUMET et Jérôme PIGEAU (Colombiers), Dominique COTTET et Patrick SAVATIER (St Savin St Germain), Alexandre DA COSTA et Alexandre DURIMEL (Stade Poitevin), Enzo DEL BOVE et Enzo TOLAR (Migné Auxances), Guillaume DEVAUD (Vouneuil Béruges), Simon FERJOUX (GJ Dissay Beaumont), Benjamin FLEVEAU (Chasseneuil St Georges), Fabrice GENET (Nouaillé), Sébastien GOHAUD et Abdeltif KOTRI (Poitiers BAROC), Serge GOMES (St Benoît), Benoît HEBRAT (Cissé), Léa JOLY (Cenon sur Vienne), Romain KACZOR (GJ Antoigné Ingrandes), Paulin LACOMBE (Mignaloux Beauvoir), Simon LAHEUX, Victor METHIVIER et Léo PAGNON (Buxerolles), Frédéric LASNIER (Nieuil l'Espoir), Dylan LOPES TENREIRO (Montmorillon), Jean-Bastien MAITRE (Naintré), Jérôme MERCIER (Smarves Iteuil), Jean-Paul MESMIN (ACG Foot Sud 86), Anthony METIVIER (Mirebeau), Julien NARBONNE (La Pallu), Sedrick NDZONDO OLOLO (Poitiers 3 Cités), Christopher PASQUET (Château Larcher), Maxime PEIGNAULT (Fontaine le Comte), Philippe PELLETIER (Neuville), Aurélien PIVETEAU (GJ Sud Haut Poitou), Fabien POISSON (ASM), Mathis POITEVIN (Availles Bonneuil), Didier POMPEE (Ligugé), Nicolas PORTA BENACHE (L'Envigne), Stéphane QUARESMA (Loudun), Christophe QUINTARD (Vouillé Latillé), Lucas RICHARD (Montamisé), Christian SEIGNEURIN (Poitiers CEP 1892), Laura THEVENET (Vicq sur Gartempe).

Encadrement : Philippe BARRITAULT, Jean-Pierre BERNARD, Laurent LARBALETTE, Johan MARTIN, Patricia PATRAULT, Emmanuel POUMEROULIE, Coralie RENETEAU, Tony RICHARD (CTD DAP), Christian SAVIGNY, Sylvie TESSERAU, Frédéric TURBEAU, Adeline URANGA

Mardi 10 septembre 2024

➤ **Test physique des arbitres au stade André MESSY à Buxerolles**

18 présents (18 réussites) : Kodjovi ABOBOYAYA, Anfane BACO, Quentin LE MAU et Jonathan MAINGUENEAU (Buxerolles), Omar BOINA et Cyrille DENIS (Chauvigny), Ariel CODO (Poitiers ASAC), Thibault COURTADIOU (Vivonne), Cyril DUBREUIL (L'Envigne), Abdeslam KABIRI et Christophe MONCEAU (Ligugé), Ronan LE COARER (St Julien l'Ars), Jean-Pierre LECOMTE (Nouaillé), Emmanuel PINEAU (Blanzay), Daniel ABDOURAHAMANI (Ouzilly), Kassim RIDAY (Poitiers 3 Cités), Mouray SAID (Poitiers Gibauderie), Thor TRUTON (Usson L'Isle),

1 absent : Youssef ABDOU HADJI (Ligugé)

Encadrement : Alexandre AGNESE, Albert BOUCHET, Bruno DUPUIS, Clément PARILLAUD et Patrick RIVIERE.

Jedi 12 septembre 2024

➤ **Test physique des arbitres au complexe sportif St Nicolas**

18 présents (18 réussites) : Yanis ALAIN (Bonneuil Matours), Pierrick ALCOBENDAS (Château Larcher), Hugo COUTURAS (Chauvigny), Kévin DAGNAUD (Ruffec), Enzo DA SILVA (Smarves Iteuil), Jean-Philippe DIAS MOREIRA (Sèvres Anxaumont), Peter John ELLIS (Thuré Besse), David FERREIRA COEHLO (Nouaillé), Sébastien GOSSELIN (S.O. Châtelleraut), François HEE (District), Nathan JALLAT (Chauvigny), Alexandre JUSSIAME (Cenon sur Vienne), Idelphonse Giresse KAMLEU KAMLEU (S.O. Châtelleraut), Willy LACHE (Biard), Benoît LAVRARD (Antran), Cédric LEMOINE (Mirebeau), Pascal MAILLET (Montmorillon), Loïck RAYMOND (Leigné sur Usseau),

Encadrement : Alexandre AGNESE, Bruno DUPUIS, Florent FAVARD, Alexandre MARTEAU, Patrick RIVIERE



Vendredi 13 septembre 2024

➤ **Soirée de remise des récompenses à Bonnes**

Participation : Philippe BARRITAULT, Stéphane BASQ, Dominique CANTET, Jacky CHAUVIN, Christian DELCEL, Bruno DUPUIS, Daniel FRAUDEAU, Jean-Michel GUILLET, Marie-Hélène LAGRANGE, Laurent LARBALETTE, Eric MAIOROFF, Jean-Marie NICOLAS, Jean-Paul PEYNET, Patrick RIVIERE, Christian SAVIGNY, Adeline URANGA.

Le District va envisager l'achat d'une sonorisation de qualité pour les diverses manifestations. Jean-Pierre BERNARD est en charge du dossier.

Remerciements à la municipalité pour le prêt de la salle et au club de Bonnes, notamment sa présidente Marie THIBAUT, pour leur accueil et l'aide à l'organisation de la soirée.

Samedi 14 septembre 2024

➤ **Rentrée du Foot U11**

769 jeunes licenciés de 52 clubs ou groupements, organisés en 82 équipes se sont retrouvés pour la rentrée du Foot U11 sur les 12 sites : Dissay, Ingrandes, Jaunay Marigny, Lençloître, Montamisé, Nieuil l'Espoir, Ozon, Poitiers ASAC, Poitiers CEP, St Georges, Valdivienne et 3 Vallées 86

Encadrement : Arnaud AUGEREAU, Jean-Claude BARRAULT, Mickaël BIGOTEAU, Patrice BLANC, Jacques DANTAN, Stéphane DUMAS, Benjamin FLEVEAU, Michel MORON, Patricia PATRAULT, Nicolas PAYNOT, Tony RICHARD (CTD DAP), Christian SEIGNEURIN, Sylvie TESSERAU, Frédéric TURBEAU.

Nicolas AUZENET, Benoît COTTENCIN et Maxime PEIGNAULT ont participé au titre de leur formation continue BMF.

Remerciements aux municipalités pour le prêt des installations et aux clubs pour leur accueil et l'aide à l'organisation.

➤ **Test physique des arbitres au complexe sportif St Nicolas**

20 présents (20 réussites) : Pierre AUDIGUET (Colombiers), Mounir BOUSBAA (Ozon), Ludovic BRUNETEAU (Chasseneuil St Georges), Sekou CAMARA (Naintré), Maxime COSTES (Bouresse), Papiss DIABY (Ligugé), Vincent DURAND (A.C.G. Foot Sud 86), Lou FOURNIER (Pouillé Tercé), Laurent GERMANAUD (Payroux Charroux Mauprévoir), Axel GIRAUD (Jaunay Marigny), Jean-Didier GRONDIN (Lusignan), Fabrice IMBERT (Montmorillon), Aymeric LE CORRE (Fontaine le Comte), Sylvain LEPRETRE (Vendelogne), Enzo LEVIEUX (A.S.M.), Robin MAITRE (L'Envigne), Alexandre MARTEAU (Poitiers CEP 1892), Lucas PORCHERON (Nouaillé), Romane RAGEAU (La Chapelle Bâton), Pablo STIL (Château Larcher),

Excusés : Jonathan DAMAVILLE (Loudun), Christophe IMBERT (Chauvigny),

Encadrement : Albert BOUCHET, Gaël CHARON, Jonathan MAINGUENEAU, Alexandre MARTEAU, David PLAINCHAMP.

Prochain Comité sur convocation

Le Président

La Secrétaire Générale

Stéphane BASQ

Béatrice MATHIEU



## COMMISSION SPORTIVE

### Réunion du mercredi 27 Août 2024 Procès-verbal n° 3

**Président** M. Eric MAIOROFF  
**Présents** MM. Grégory BOUCHET, Christian DELCEL, Philippe GUILBAULT et Jean – Louis OLIVIER

\*\*\*\*\*

Approbations des PV n°1 et n°2

\*\*\*\*\*

### ORGANISATION DE LA COMMISSION

**Président** Eric MAIOROFF  
**Vice-Président** Jean-Louis OLIVIER  
**Secrétaire** Grégory BOUCHET  
**Secrétaire adjoint** Christian DELCEL

**Référent des compétitions :**

- D1 à D2 : Jean Louis OLIVIER
- D3 Christian DELCEL
- D4 Eric MAIOROFF
- D5 Philippe GUILBAULT
- Coupes et Challenges : Jean Louis OLIVIER et Philippe GUILBAULT

La commission soumettra au vote du comité directeur le tableau des accessions et rétrogradations de la D1 à la D5

### DÉPARTEMENTAL 2

**Demande du club de Neuville en poule A** de modifier le calendrier et de jouer en alternance avec l'équipe 1 le samedi soir à domicile.

Les rencontres de cette équipe se dérouleront donc le samedi soir (terrain en herbe ou synthétique), exceptée celui de la première journée en raison du motoball.

Concernant la demande de changement d'horaire (20h au lieu de 19h), la Commission invite le club de Neuville à solliciter l'accord de ses adversaires via Footclubs.

#### **Jaunay Marigny 1 en poule A**

Les matchs à domicile de cette équipe sont prévus au calendrier le dimanche (à Marigny Brizay ou Jaunay Clan) mais des travaux pour l'éclairage sont en cours et devraient se terminer mi-novembre. La Commission informe les clubs de la poule, qu'à réception des autorisations, les matchs se dérouleront le samedi soir sur le terrain de Marigny. Un mail vous sera envoyé lorsque le changement sera effectif.

### DÉPARTEMENTAL 4

#### **Jaunay Marigny 2 en poule F**

Les matchs à domicile de cette équipe sont prévus au calendrier le dimanche (à Marigny Brizay ou Jaunay Clan) mais des travaux pour l'éclairage sont en cours et devraient se terminer mi-novembre. La Commission informe les clubs de la poule, qu'à réception des autorisations, les matchs se dérouleront le samedi soir sur le terrain de Marigny. Un mail vous sera envoyé lorsque le changement sera effectif.

#### **3 Vallées (3) en poule D**

Les matchs à domicile de cette équipe auront lieu le dimanche à 15h sur le terrain de Lhonnaizé (et non le samedi soir).



## DÉPARTEMENTAL 5

### Modification des Poules

#### Poule A

BEUXES (1)  
CERNAY – ST GENEST (2)  
LES TROIS MOUTIERS (2)  
LOUDUN (2)  
MONCONTOUR/COUSSAY (2)  
MONT SUR GUESNES (1)  
NORD VIENNE (3)  
SAMMARCOLLES (2)  
ST LEGER DE MONTBRILLAIS (2)  
VENDELOGNE (1)

#### Poule B

ANTRAN (3)  
COLOMBIERS/OUZILLY (2)  
DISSAY (2)  
INGRANDES (2)  
LA PALLU (3)  
LEIGNE SUR USSEAU (2)  
L'ENVIGNE (1)  
ORCHES (1)  
ST CHRISTOPHE (2)

#### Poule C

AVAILLES EN CHÂTELLERAULT (3)  
BONNEUIL MATOURS (1)  
BUXEUIL (1)  
CENON S/ VIENNE (2)  
COUSSAY LES BOIS (3)  
INGRANDES (3)  
NAINTRE (4)  
OYRE-DANGE (3)  
VICQ SUR GARTEMPE (3)

#### Poule D

ARCHIGNY (1)  
BONNES (1)  
JARDRES (2)  
LAVOUX-LINIERS (2)  
MONTAMISE (3)  
NALLIERS (2)  
POUILLE TERCE (1)  
SEVRES ANXAUMONT (3)  
ST SAVIN ST GERMAIN (3)  
VILLENEUVE (1)

#### Poule E

AVANTON (2)  
BOIVRE (3)  
CHAMPIGNY (1)  
CROUTELLE (1)  
JAUNAY MARGNY (3)  
POITIERS ASAC (2)  
POITIERS CEP (3)  
QUINCAY (2)  
ST BENOÎT (3)  
VENDELOGNE (2)

#### Poule F

DIENNE (1)  
FC 3 VALLEES 86 (4)  
FLEURE (3)  
LAVOUX-LINIERS (1)  
MONTAMISE (4)  
POITIERS 3 CITES (3)  
SMARVES ITEUIL (4)  
ST JULIEN L'ARS (3)  
VALDIVIENNE (3)

#### Poule G

ADRIERS (1)  
AVAILLES LIMOUZINE / PRESSAC (2)  
HAIMS (1)  
JOUHET PINDRAY (1)  
LA CHAPELLE VIVIERS (1)  
MAZEROLLES LUSSAC (1)  
MONTMORILLON (4)  
SILLARS (1)  
VALDIVIENNE (4)  
VALLÉE DU SALLERON (2)

#### Poule H

ASLONNES (1)  
BLANZAY (2)  
BRION - ST SECONDIN (3)  
CHAMPAGNE ST HILAIRE (1)  
COULOMBIERS (1)  
NOUAILLE (4)  
ROUILLE (3)  
SMARVES ITEUIL (3)  
ST MAURICE GENCAY (3)  
VIVONNE (2)

#### Poule I

ADRIERS (2)  
AVAILLES LIMOUZINE / PRESSAC (1)  
BLANZAY (1)  
BOURESSE / QUEAUX MOUSSAC (2)  
BRION - ST SECONDIN (2)  
PAYROUX CHARROUX MAUPREVOIR (2)  
SAVIGNE (1)  
SOMMIÈRES / ST ROMAIN (2)  
VALENCE EN POITOU OC (2)

#### Poule B :

- Les matchs à domicile de l'équipe de L'Envigne (1) auront lieu le samedi soir sur le terrain de Lenclôtre
- L'équipe de Cernay/ St Genest (2) est retirée de la poule B pour passer dans la poule A
- L'équipe de Leigné sur Usseau (2) demande à passer de la poule B à la poule C. La commission ne peut accorder cette demande car la poule se retrouverait à 8. Toutefois si elle trouve une équipe de la poule C qui souhaite échanger de poule, la commission réétudiera la demande.

#### Poule D :

Les matchs à domicile de l'équipe de Jardres (2) auront lieu en lever de rideau de leur équipe (1) à 13h15 à Jardres.

**Poule F :**

- Les matchs à domicile de l'équipe de St Julien L'Ars (3) auront lieu en lever de rideau de leur équipe (2) à 13h15 à St Julien L'ars.
- L'équipe de Brion St Secondin (3) est retirée de la poule F pour passer dans la poule H
- Les matchs à domicile de l'équipe de FC 3 Vallées (4) auront lieu le dimanche à 15h sur le terrain de Lhonnaizé

**Poule I :**

La Commission prend note du retrait de l'équipe de l'ACG Foot Sud 86 (3)

<b>ENTENTES</b>
-----------------

La commission valide les ententes suivantes et les soumet au Comité de Direction pour homologation :

- Bouresse/Queaux Moussac 1 et 2
- Availles Limouzine/Pressac 1 et 2
- Moncontour/Coussay 2
- Colombiers/Ouzilly 2
- Cenon sur Vienne/Vouneuil sur Vienne 1 et 2
- Croutelle/Fontaine le Comte 1

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

**Prochaine réunion : sur convocation.  
Le président, Eric MAIOROFF.**



# COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mercredi 18 septembre 2024  
Procès-verbal n° 04

**Président** M. Éric MAIOROFF  
**Présents** MM. Grégory BOUCHET, Jean-Louis OLIVIER, Philippe GUILBAULT et Christian DELCEL

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n°03 sans modification.

\*\*\*\*\*

## DEPARTEMENTAL 4

### Forfait

**Match n°28922866 : Payroux Charroux Mauprévoir – Lusignan (2) en poule E du 07/09/2024**

1<sup>er</sup> forfait de Lusignan (2) (sans déplacement)

Amende de 45€ au club de Lusignan

## DEPARTEMENTAL 5

### Forfait

**Match n° 28955950 : Monts S/Guesnes (1) – Loudun (2) en poule A du 08/09/2024**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Monts S/Guesnes (1) (sans déplacement de l'équipe de Loudun (2))

Amende de 35€ au club de Monts S/Guesnes

**Match n° 28955952 : Nord Vienne (3) – Vendelogne (1) en poule A du 08/09/2024**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Nord Vienne (sans déplacement de l'équipe de Vendelogne (1))

Amende de 35€ au club de Nord Vienne.

**Match n°28956134 : Cenon/Vouneuil (2) – Naintré (4) en poule C du 08/09/2024**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Naintré (4) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Naintré

**Match n° 28956400 : Dienné (1) – Smarves Iteuil/Mignaloux (4) en poule F du 08/09/2024**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Smarves Iteuil/Mignaloux (4) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Smarves Iteuil

**Match n° 28956493 : Montmorillon (4) – Availles Limouzine/Pressac (2) en poule G du 08/09/2024**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe d'Availles Limouzine/Pressac (2) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club d'Availles Limouzine

**Match n° 28960408 : Blanzay (2) – Aslonnes (1) en poule H du 08/09/2024**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Blanzay (sans déplacement d'Aslonnes)

Amende de 35€ au club de Blanzay



## COUPE LOUIS DAVID

<b>COUPE LOUIS DAVID : 1<sup>er</sup> tour le 29/09/24</b>				
<b>N°</b>	<b>À domicile</b>	<b>div.</b>	<b>À l'extérieur</b>	<b>div.</b>
1	Adriers 1	D5G	St Savin St Germain 2	D4C
2	Sammarçolles 1	D4A	Beuxes 1	D5A
3	AS Poitiers 86 1	D4E	Archigny 1	D5D
4	Aslonnes 1	D5H	Sillars 1	D5G
5	Availles Limouzine.Pressac 1	D5I	Dienne 1	D5F
6	Blanzay 1	D5I	Savigny L'Evescault 1	D4D
7	Ceaux La Roche 1	D4A	Bonneuil Matours 1	D5C
8	Coulombiers 1	D5H	Bouresse.Queaux Mous 1	D4D
9	Haims 1	D5G	Paizay le sec	D4C
10	Jardres 1	D4C	Champigny 1	D5E
11	Jouhet Pindray 1	D5G	Pouille Terce 1	D5D
12	L'Envigne 1	D5B	St Christophe 1	D4A
13	La Chapelle Viviers 1	D5G	Champagne St Hilaire 1	D5H
14	Loudun 1	D4A	Dissay 1	D4C
15	Monts S/Guesnes 1	D5A	Châtelleraut Réunionnais 1	D4B
16	Orches 1	D5B	ASM 1	D4A
17	Ouzilly 1	D4B	Vendelogne 1	D5A
18	Poitiers Portugais 1	D4F	Buxeuil 1	D5C
19	Savigne 1	D5I	Mazerolles Lussac 1	D5G
20	Croutelle/Fontaine 1	D5E	Valence en Poitou Fc 1	D4E
21	St Remy S/ Creuse 1	D4B	Cissé 1	D4F
22	Vernon 1	D4D	Payroux Charroux Mauprévoir 1	D4E
23	Villeneuve 1	D5D	F.C. Beaulieu 1	D4F



## CHALLENGE DES RESERVES

### CHALLENGE DES RÉSERVES : 1<sup>er</sup> tour le 29/09/24

N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.
1	Avanton 2	D5E	St Léger Montbrillais 2	D5A
2	Cenon/Vouneuil 2	D5C	Cernay St Genest 2	D5A
3	Dissay 2	D5B	Sammarçolles 2	D5A
4	Lavoux Liniers 2	D5D	Ingrandes 2	D5B
5	Colombiers/Ouzilly 2	D5B	Loudun 2	D5A
6	Moncontour/Coussay 2	D5A	Leigné/Usseau 2	D5B
7	Payroux Charroux Mauprévoir 2	D5I	Blanzay 2	D5H
8	Quinçay 2	D5E	Jardres 2	D5D
9	St Savin St Germain 3	D5D	Availles Limouzine/Pressac 2	D5G
10	Vivonne 2	D5H	Sommières St Romain 2	D5I

## TRANSMISSION TARDIVE FEUILLES DE MATCHS

### Amende de 27€

Match n° 28956132 : Coussay les Bois (3) – Buxeuil (1) en D5 poule C du 8/09/24

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

**Prochaine réunion : sur convocation.  
Le président, Eric Maïoroff.**



# COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

## Réunion du mercredi 18 septembre 2024 Procès-verbal n° 02

\*\*\*\*\*

**Présents :** Mme Maryse MOREAU.  
MM. Cyrille DENIS, François PAIREMAURE et Laurent LARBALETTE (par téléphone).

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 01 (par voie électronique) du mercredi 11 septembre sans modification.

\*\*\*\*\*

### RAPPEL DE RÈGLEMENT

#### Article - 226 Modalités pour purger une suspension

1. La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement. Le joueur suspendu ne peut pas être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.

### JOUEURS SUSPENDUS

#### Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

##### **Attention**

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

Antran	Lusignan	Poitiers Gibauderie
Availles en Châtelleraut	Mignaloux Beauvoir	Sillars
Blanzay	Migné Auxances	Smarves Iteuil
Brion St Secondin	Mirebeau	Sommières St Romain
Buxerolles	Moncontour	St Benoît
Château Larcher	Montamisé	St Julien l'Ars
Châtelleraut Portugais	Montmorillon	St Maurice Gençay
Chauvigny	Neuville	St Savin St Germain
Colombiers	Nord Vienne	Stade Poitevin
FC 3 vallées 86	Nouaillé Maupertuis	Valdivienne
Fleuré	Ouzilly	Valence en Poitou OC
GJ des 3 Vallées 86	Oyré Dangé	Vallée du Salleron
GJ Val de Vonne	Payroux Charroux Mauprévoir	Vivonne
Jaunay Marigny	Poitiers 3 cités	Vouillé
Lavoux – Liniers	Poitiers Asac	Vouneuil Béruges
Loudun	Poitiers Cep	



## DOSSIERS EN INSTANCE

**Match n° 28900134 : Poitiers 3 cités (2) – St Léger de Montbrillais (1) en Départemental 3 poule A du 08/09/24**

**Match n° 28956402 : Lavoux Liniers (1) - Poitiers 3 cités (3) en Départemental 5 poule F du 08/09/24**

### **Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 01 du 11/09/24, concernant la participation à ce match au sein des équipes de Poitiers 3 cités (2) et (3) de deux joueurs (licences n° 9604795646 et n° 2547271294) inscrits sur les deux feuilles de matchs des rencontres susnommées.

Sans réponse, à ce jour, de la part du club de Poitiers 3 Cités, la Commission demande des rapports à recevoir **avant le mercredi 25 septembre 2024** terme de rigueur, à :

M. Ariel CODO, arbitre désigné pour la rencontre n° 28900134 : Poitiers 3 cités (2) – St Léger de Montbrillais (1) en Départemental 3 poule A

Pour le club de Poitiers 3 cités :

M. Simon FAYE (Président du club)  
M. Saindou INZOUDDINE (banc de touche de l'équipe 2)  
M. Jean Claude DEVERGE (banc de touche de l'équipe 2)  
M. Louis LOUEDEC (banc de touche de l'équipe 3)  
M. Mamadou KEITA (joueur en cause)  
M. Ibrahima CAMARA (joueur en cause)  
M. Younes GHAZZAF (capitaine de l'équipe 2)  
M. Yendoudananin LARE (capitaine de l'équipe 3)

Pour le club de St Léger de Montbrillais :

M. Daniel GUILLEBAULT (Président du club)  
M. Alexis CUBEAU (capitaine de l'équipe)

Pour le club de Lavoux Liniers :

M. Aurélien DENIS (Président du club)  
M. Rémy DUQUERROUX (arbitre bénévole pour la rencontre n° 28956402 : Lavoux Liniers (1) - Poitiers 3 Cités (3) en Départemental 5 poule F)  
M. Maxime CHARTIER (capitaine de l'équipe)

Dossier en instance.

## DOSSIERS CLASSÉS

**Match n° 28956403 : Montamisé (4) – St Julien L'Ars / Savigny L'Evescault (3) en Départemental 5 poule F du 08/09/24**

Feuille de match papier reçue et contrôlée.

**Dossier classé.**

**Match n° 28960312 : Coulombiers (1) – Vivonne (2) en Départemental 5 poule H du 08/09/24**

Feuille de match papier reçue et contrôlée.

**Dossier classé.**



## DÉPARTEMENTAL 3

### **Match n° 28900356 : Mignaloux Beauvoir (2) – Chasseneuil St Georges (2) en poule C du**

**08/09/24**

#### **Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 01 du 11/09/24, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Mignaloux Beauvoir (2) d'un joueur (licence n° 2544022342) en état de suspension

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Mignaloux Beauvoir a été informé et a formulé ses observations par courriel (du 14/09/24 à 15h26).

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 43 du 12/06/24) pour un (1) match de suspension (3<sup>ème</sup> avertissement) à compter du 17/06/24 et que l'équipe de Mignaloux Beauvoir (2) évoluant en Départemental 3 poule C n'a effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

**Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Mignaloux Beauvoir (2) pour en donner le gain à l'équipe de Chasseneuil St Georges (2) (0-3, 3 points).**

Les droits d'évocation (soit 40 €) seront débités au club de Mignaloux Beauvoir.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

**Dossier classé.**

### **Match n° 28900479 : Smarves Iteuil (2) – Poitiers Cep 1892 (2° en poule D du 07/09/24**

**Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 01 du 11/09/24, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Smarves Iteuil (2) d'un joueur (licence n° 2546884036) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Smarves Iteuil a été informé et a formulé ses observations par courriel (du 16/09/24 à 15h51).

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 37 du 08/05/24) pour trois (3) matchs de suspension à compter du 29/04/24 et que l'équipe de Smarves Iteuil (2) évoluant en Départemental 3 poule D n'a effectivement joué qu'un match depuis cette date (en championnat le 05/05/24).

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 01 du 11/09/24, concernant la participation à ce match au sein de Poitiers Cep 1892 (2) de deux joueurs (licences n° 2546627529 et n° 2546628484) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Poitiers Cep 1892 a été informé et a formulé ses observations par courriel (du 17/09/24 à 18h21).

Considérant que les licenciés en cause ont été sanctionnés par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 37 du 08/05/24) pour le licencié n° 2546627529 de cinq (5) matchs de suspension à compter du 29/04/24 et pour le second licencié n° 2546628484 de quatre (4) matchs de suspension à compter du 29/04/24 et que l'équipe de Poitiers Cep 1892 (2) évoluant en Départemental 3 poule D n'a effectivement joué qu'un match depuis cette date (en championnat le 05/05/24).

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que les joueurs en cause ne pouvaient pas être inscrits sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

**Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0 ? -1 point) aux deux équipes.**

Les droits d'évocation (soit 40 €) seront débités aux clubs de Smarves Iteuil et Poitiers Cep 1892.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

**Dossier classé.**



## DÉPARTEMENTAL 4

### **Match n° 28922504 : Les 3 Moutiers (1) – Mirebeau (2) en poule A du 08/09/24**

#### **Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 01 du 11/09/24, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Mirebeau (2) d'un joueur (licence n° 2545436188) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Mirebeau a été informé et a formulé ses observations par courriel (du 17/09/24 à 23h02).

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 32 du 11/04/24) pour trois (3) matchs de suspension à compter du 08/04/24 et que l'équipe de Mirebeau (2) évoluant en Départemental 4 poule A n'a effectivement joué qu'un match depuis cette date (en championnat le 05/05/24 mais exempté le 14/04/24).

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

**Par ces motifs donne match perdu par pénalité (0-7, -1 point) à l'équipe de Mirebeau (2) pour en donner le gain à l'équipe des 3 Moutiers (1) (7-0, 3 points).**

Les droits d'évocation (soit 40 €) seront débités au club de Mirebeau.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

**Dossier classé.**

### **Match n° 28922777 : Vernon (1) – Fontaine le Comte (3) en poule D du 08/09/24**

#### **Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 01 du 11/09/24, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Vernon (1) d'un joueur (licence n° 2546036952) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Vernon a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 29 du 28/03/24 et n° 30 du 04/04/24) pour respectivement un (1) match de suspension (3<sup>ème</sup> avertissement) à compter du 01/04/24 et cinq (5) matchs de suspension à compter du 01/04/24 et que conformément à ce qui est notifié dans le PV n° 30 du 04/04/24, cette sanction s'ajoute à celle infligée sur le PV n°29 du 28/03/2024, soit un match de suspension suite à un 3ème avertissement, ce qui porte à six (6) matchs à compter du 01/04/24 la suspension du joueur en cause.

Considérant que l'équipe de Vernon (1) évoluant en Départemental 4 poule D n'a effectivement joué que cinq (5) matchs depuis cette date :

en championnat les 14 et 28/04/24 et les 01 et 05/05/24 mais exempté le 07/04/24.

en Challenge Marcel Renaudie le 19/05/24

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

**Par ces motifs donne match perdu par pénalité (0-4, -1 point) à l'équipe de Vernon (1) pour en donner le gain à l'équipe de Fontaine le Comte (3) (4-0, 3 points).**

Les droits d'évocation (soit 40 €) seront débités au club de Vernon.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

**Dossier classé.**

#### Rappel du règlement.

Article - 226 Modalités pour purger une suspension

*En cas de changement de club, la suspension du joueur est purgée dans les équipes du nouveau club, selon les modalités précisées au présent alinéa. Les matchs pris en compte dans ce cas sont les matchs officiels disputés par les équipes de son nouveau club depuis la date d'effet de sa sanction et ce, même s'il n'était pas encore qualifié dans ce club.*

**Match n° 28922956 : Migné Auxances (3) – Chasseneuil St Georges (3) en poule F du 08/09/24****Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 01 du 11/09/24, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Migné Auxances (1) d'un joueur (licence n° 440611096) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Migné Auxances a été informé et a formulé ses observations par courriel (du 16/09/24 à 21h17).

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 38 du 07/05/24) pour un (1) match de suspension (3<sup>ème</sup> avertissement) à compter du 13/05/24 et que l'équipe de Migné Auxances (3) évoluant en Départemental 4 poule F n'a effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

**Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Migné Auxances (3) pour en donner le gain à l'équipe de Chasseneuil St Georges (3) (0-3, 3 points).**

Les droits d'évocation (soit 40 €) seront débités au club de Migné Auxances.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

**Dossier classé.**

**DÉPARTEMENTAL 5****Match n° 28956581 : Bouresse Queaux Moussac (2) – Payroux Charroux Mauprévoir (2) en poule I du 08/09/24****Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 01 du 11/09/24, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Payroux Charroux Mauprévoir (2) d'un joueur (licence n° 1172415900) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Payroux Charroux Mauprévoir a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 37 du 02/05/24) pour un (1) match de suspension (3<sup>ème</sup> avertissement) à compter du 06/05/24 et que l'équipe de Payroux Charroux Mauprévoir (2) évoluant en Départemental 5 poule I n'a effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

**Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Payroux Charroux Mauprévoir (2) pour en donner le gain à l'équipe de Bouresse Queaux Moussac (2) (3-0, 3 points).**

Les droits d'évocation (soit 40 €) seront débités au club de Payroux Charroux Mauprévoir.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

**Dossier classé.**



## CHALLENGE U18

### **Match n° 29436346 : Poitiers Baroc (1) – GJ Val de Vonne (2) en poule C du 14/09/24**

#### **Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe du GJ Val de Vonne (2) d'un joueur (licence n° 2547460308) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer les clubs et le du GJ Val de Vonne (clubs associés : Lusignan, Rouillé et Coulombiers) lesquels peuvent formuler leurs observations **avant le mercredi 25 septembre 2024** terme de rigueur.

**Dossier en instance.**

## RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 29235060 : Poitiers Stade (2) – Vicq sur Gartempe (1) en Championnat Féminin Départemental 2 du 15/09/24

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

**Prochaine réunion sur convocation.**

**Maryse MOREAU.**



# COMMISSION JEUNES

## POLE ADMINISTRATIF

Réunion du mardi 17 septembre 2024  
Procès-verbal n°2

**Président** M. Philippe BARRITAUT  
**Présents** Mmes Patricia PATRAULT et Sylvie TESSERAU, MM. Emmanuel POUMEROULIE, Christian SAVIGNY et Frédéric TURBEAU

\*\*\*\*\*

Le PV n° 1 est adopté sans modification

\*\*\*\*\*

### SAISON 2024 - 2025 : MATCHS DE CHALLENGE JEUNES REMIS

Challenge	Poule	T	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
U18	A	1	21/09/24	29408633	GJ 3 Vallées 86 (1) / Nieuil Mignaloux (1)	Gambardella Tour 1	26/10/24
U18	B	1	21/09/24	29408977	GJ Avenir 86 (1) / Châtelleraut Portugais (1)	Gambardella Tour 1	26/10/24
U18	C	1	21/09/24	29436349	Poitiers Baroc (1) / GJ Sud Haut Poitou (1)	Gambardella Tour 1	26/10/24
U18	D	1	21/09/24	29436354	Jaunay Marigny (1) / GJ Dissay Beaumont (1)	Gambardella Tour 1	26/10/24
U18	E	1	21/09/24	29440985	Brion St Secondin (1) / Cissé (1)	Gambardella Tour 1	26/10/24

## DATES A RETENIR

Rappel :

- Samedi 21 septembre : Challenge U18 et Challenge U15
- Samedi 21 septembre : Journée d'accueil U7-U9 et journée foot diversifié U11
- Vendredi 27 septembre : Remise des récompenses Label FFF/CA au Crédit Agricole
- Samedi 28 septembre : Journée d'accueil Féminines U6/U10F et U11/U13F
- **Challenge DANSAC U13, pour les équipes 3 et plus engagement volontaire à saisir dans Footclubs avant le 30 septembre 2024**

## OPERATION CARTON VERT

L'opération « carton vert » est remise en place cette saison pour les catégories U18, U17 et U15.

Ce dispositif est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueuses/joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements, en lien avec **les valeurs de notre sport portées par la FFF-sous l'acronyme « PRETS »** :

**PLAISIR – RESPECT- ENGAGEMENT – TOLÉRANCE – SOLIDARITÉ**

## CHAMPIONNATS A 8 U17/U18 et U15

La Commission des Jeunes relance les engagements pour les championnats à 8 U17/U18 et U15

**Date limite des inscriptions (Footclubs) : mardi 15 octobre 2024**

Le championnat ne sera possible que si minimum 4 équipes s'engagent.



## CHALLENGE U17/U18

### Forfait

**Match n° 29436347 : GJ Sud Haut Poitou (1) – St Benoit (2) en poule C du 14/09/24**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de St Benoit (2) (sans déplacement)

**Match n° 29436353 : Naintré (2) – GJ Dissay Beaumont (1) en poule D du 14/09/24**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Naintré (2) (sans déplacement de GJ Dissay Beaumont (1))

**Match n° 29440984 : Valence en Poitou OC (1) – Brion St Secondin (1) en poule E du 14/09/24**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Valence en Poitou (1) (sans déplacement de Brion St Secondin (1))

**Match n° 29436365 : Jaunay Marigny (2) – Migné Auxances (3) en poule F du 14/09/24**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Jaunay Marigny (2) (sans déplacement de Migné-Auxances (3))

**Match n° 29436371 : GJ VVM Chauvigny (3) – Buxerolles (2) en poule G du 14/09/24**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de GJ VVM Chauvigny (3) (sans déplacement de Buxerolles (2))

**Les forfaits seront amendés à partir de la 1<sup>ère</sup> journée de championnat du 28 septembre 2024**

## CHALLENGE U15

L'équipe du GJ Sud Haut Poitou (2) non engagée en championnat au 31/08 ne pourra pas participer au Challenge U15.

La Commission prend note du retrait de l'équipe de Cenon sur Vienne en poule D. Les équipes qui devaient la rencontrer seront exemptes aux dates initialement prévues.

### Forfait

**Match n° 29440846 : St Benoit (1) – Vivonne (1) en poule A du 14/09/24**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de St Benoit (1) (sans déplacement de Vivonne (1))

**Match n° 29440894 : Mignaloux/Nieuil (1) – GJ Val de Vonne (1) en poule I du 14/09/24**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Mignaloux/Nieuil (1) (sans déplacement de GJ Val de Vonne (1))

**Match n° 29440900 : Poitiers 3 Cités (1) - Ligugé (1) en poule J du 14/09/24**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Poitiers 3 Cités (1) (sans déplacement de Ligugé (1))

**Les forfaits seront amendés à partir de la 1<sup>ère</sup> journée de championnat du 28 septembre 2024**

## CHAMPIONNAT U15

La commission prend note :

- du retrait de l'équipe de Migné- Auxances (3) en poule F
- de l'engagement de GJ Sud Haut Poitou (2) en poule F

## FESTIVAL FOOT U13 PITCH

### Poule A

Le plateau du 1<sup>er</sup> tour du 14 septembre est reporté au 21 septembre 2024 sur le terrain de Mirebeau.

**Poule J** : Forfait de Loudun (1)

La Commission prend note du retrait de Thuré Besse pour se mettre en entente avec Ouzilly et Colombiers

### Rappel :

Le deuxième tour aura lieu le 19 octobre 2024.

La finale départementale est prévue le 5 avril



## CHALLENGE MAURICE DANSAC

Participant au 1<sup>er</sup> tour du samedi 19 octobre 2024 :

- Les équipes 1 éliminées au 1<sup>er</sup> tour du Festival Foot U13
- Les équipes 2 engagées automatiquement
- **Pour les équipes 3 et plus engagement volontaire à saisir dans Footclubs avant le 30 septembre 2024**

## BILAN JOURNEE ACCUEIL U11 - 14 septembre 2024

Remerciements aux clubs ayant accueilli la journée accueil U11 le samedi 14 septembre 2024.

Nombre de sites d'accueil : 12

Jaunay Marigny, Dissay, Lençloître, Ozon, Ingrandes, CEP Poitiers, Poitiers ASAC, Chasseneuil St Georges, Montamisé, Nieuil l'Espoir, GJ 3 Vallées 86, et Valdivienne.

Nombre de clubs présents : 52 (54 l'année dernière)

Clubs absents : Trois Moutiers/Nord Vienne, Thuré Besse, Coussay les Bois/SOC/Pleumartin

Nombre d'équipes présentes : 82 (92 l'année dernière)

Nombre de joueuses et joueurs présents : 768 (932 l'année dernière)

Site d'accueil	Nombre de clubs	Nombre d'équipes	Nombre de joueurs (es)
Jaunay Marigny	5	8	74
Dissay	3	5	43
Lençloître	5	6	61
Ozon	3	6	54
Ingrandes	6	6	59
CEP Poitiers	3	5	46
ASAC	4	7	80
St Georges	4	8	59
Montamisé	4	6	59
Nieuil l'Espoir	6	8	65
GJ 3 Vallées	5	9	89
Valdivienne	4	8	79
<b>TOTAL</b>	<b>52</b>	<b>82</b>	<b>768</b>



## PLATEAUX U11

**Demande du club de Loudun** pour passer du niveau 2 au niveau 3

La Commission ne peut accéder à la demande, les poules et calendriers ayant déjà été constitués. La première phase n'étant que de 3 journées, la Commission invite Loudun à s'engager au niveau 3 sur la deuxième phase.

### **RAPPEL :**

L'horaire officiel des plateaux est le samedi 10h30 début des plateaux.

Les feuilles de plateaux et de licences sont à adresser au District **impérativement par la plateforme Foot Animation Loisir (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres.**

## POULES

### NIVEAU 1

POULE A	POULE B
GJ VVM CHAUVIGNY 1	CHATELLERAULT SO 1
MONTMORILLON 1	GJ DISSAY BEAUMONT 1
POITIERS 3 CITES 1	GJ SUD HAUT POITOU 1
POITIERS ASAC 1	MIGNE AUXANCES 1
SMARVES ITEUIL 1	NEUVILLE 1
ST BENOIT 1	OZON 1
STADE POITEVIN 1	VOUNEUIL BERUGES 1



## NIVEAU 2

POULE C	POULE D	POULE E
CHATELLERAULT PORTUGAIS 1	BUXEROLLES 1	BIARD 1
THURE BESSE 1	CHATELLERAULT SO 2	FONTAINE LE COMTE 1
GJ Avenir 86 1	CISSE 1	GJ DISSAY BEAUMONT 2
L'ENVIGNE 1	JAUNAY MARIGNY 1	GJ SUD HAUT POITOU 2
LOUDUN 1	LA PALLU	NEUVILLE 2
NAINTRE 1	MIGNE AUXANCES 2	POITIERS ASAC 2
OZON 2	MIREBEAU 1	VOUNEUIL BERUGES 2
POULE F	POULE G	
BUXEROLLES 2	ADRIERS 1	
GJ MONTASEVRES 1	GJ VVM CHAUVIGNY 2	
LIGUGE 1	GJ 3 VALLEES 86 1	
MIGNALOUX BEAUVOIR 1	GJ FOOT SUD 86 1	
NOUAILLE 1	MIGNALOUX BEAUVOIR 2	
POITIERS 3 CITES 2	MONTMORILLON 2	
STADE POITEVIN 2	STADE POITEVIN 3	

## NIVEAU 3

POULE H	POULE I	POULE J
ASM 1		POITIERS ASAC 3
CENON/VOUNEUIL 1	BONNEUIL/AVAILLES 1	CISSE/AVANTON 2
CHATELLERAULT SO 3	COUSSAY/SOC/PLEUMARTIN 1	LA PALLU 2
OZULLY 1	GJ ANTOIGNE INGRANDES 1	L'ENVIGNE/CERNAY 2
SAMMARCOLLES 1	GJ Avenir 86 2	MIGNE AUXANCES 3
ST LEGER MONBRILLAIS 1	NAINTRE 2	NEUVILLE 3
THURE BESSE 2	OZON 3	POITIERS CEP 1
TROIS MOUTIERS/NORD VIENNE 1	VICQ SUR GARTEMPE 1	
POULE K	POULE L	POULE M
GJ 3 VALLEES 2	CHASSENEUIL ST GEORGES 1	CHÂTEAU/SMG/BRION/ASLONNES 1
GJ FOOT SUD 86 2	GJ DISSAY BEAUMONT 3	FONTAINE LE COMTE 2
GJ VVM CHAUVIGNY 3	GJ MONTASEVRES 2	
MONTMORILLON 3	GJ SUD HAUT POITOU 3	GJ VAL DE VONNE 2
NIEUIL L'ESPOIR 1	GJ VVM CHAUVIGNY 4	ST BENOIT 2
VALDIVIENNE 1	JAUNAY MARIGNY 2	STADE POITEVIN 5
VALDIVIENNE 2	POITIERS CEP 2	VOUNEUIL BERUGES 3
POULE N		
CHÂTEAU LARCHER 2		
GJ VAL DE VONNE 2		
SMARVES ITEUIL 2		
STADE POITEVIN 4		
VIVONNE 1		
VALENCE EN POITOU 1		

La Commission enregistre le retrait de l'équipe du GJ Sud Haut Poitou (4) de la Poule M et de l'équipe de Ligugé (2) en poule N.

\*\*\*\*\*

**Prochaine réunion : sur convocation**  
**Le Président, Philippe BARRITAU**



# Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

## Gestion des équipements - Saison 2024 / 2025

Réunion du jeudi 12 septembre 2024  
Procès-verbal n° 01

**Président** : M. MALBRAND Guy

**Présents** : MM. HERAULT Patrice, LAVERGNE Alain, RAVEAU Gilles,

**Assistent** : MM. BASQ Stéphane, CHAUVIN Jacky, DAZAS Franck, GERMANAUD Laurent, PAIN Eric.

La CDTIS :

- ❖ *Remercie ses anciens collègues pour les services rendus. Nous sommes une grande famille et la porte vous reste ouverte.*
- ❖ *Présente à la famille de Ginette BARAUDON ses sincères condoléances suite à son décès, s'associe à leur peine et les assure de toute notre sympathie. Outre sa place importante au sein des Commissions féminines, Ginette faisait partie de la Commission des « terrains »*

**La CDTIS 2024 / 2025 :**

Président : MALBRAND Guy, CFTIS

Correspondant CRTIS / secrétaire : HERAULT Patrice

Membres : LAVERGNE Alain, RAVEAU Gilles.

Nouveaux membres : CHAUVIN Jacky, DAZAS Franck, GERMANAUD Laurent, PAIN Eric.

### L'APPROBATION du PV 4 du 02/06/2024

Les propositions de classement transmises de la CDTIS 86 vers la CRTIS N-A deviennent définitives après l'aval de la CFTIS

### RAPPEL IMPORTANT :

- La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement" en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)
- **Vérification obligatoire des fixations des filets sur les montants de buts**

En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

**Le règlement 2021 est entré en application au 01/07/2021**

**Pour un changement de niveau de classement venant d'un T5 à T7, application du niveau T4 complet (Base : 105 x 68 + 2 x 20 HS + 8 HS + ensemble entièrement clos)**

## INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN GAZON NATUREL ou SYNTHÉTIQUE

### DEMANDE DE CLASSEMENT

**CHATELLERAULT – STADE DE LA MONTEE ROUGE 2 – NNI 860660102**

Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au 01/07/2024

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en T4 du 11/06/2024

- ✓ Rapport de visite du 10/06/2024 de M. HERAULT Patrice

**La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau T4 PN**

**JAUNAY MARIGNY – STADE DE LA PAYRE – NNI 861150201 et 0202**

Ces installations sont classées en Niveau A8 jusqu'au 01/07/2024

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en A8 du 11/06/2024

- ✓ AOP du 23/03/20216 pour 250 personnes

**La CDTIS propose le classement de ces installations en niveau A8 PN**

**SAINT MARTIN LA PALLU / VENDEUVRE DU POITOU - STADE MAURICE DANSAC – NNI 862810101**

Cette installation est classée en Niveau T6 jusqu'au 01/06/2030

La C.D.T.I.S. reprend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en T6 du 08/08/2024

- ✓ Rapport de visite du 07/08/2024 de M. HERAULT Patrice notant un ensemble non clos

**La CDTIS confirme le classement de cette installation en niveau T6 PN**

**COUHE (VALENCE EN POITOU) – STADE CCCEP – NNI 860820201**

Cette installation est classée en Niveau A8

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en A8 du 11/09/2024

**La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 PN**

**BUXEROLLES – COMPLEX MICHEL AMAND 4 – NNI 860410104**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T4 SYN du 13/09/2024 (Changement de surface de PN en SYN – API fait par la CFTIS)

- ✓ Rapport de visite de MM. MALBRAND Guy et HERAULT Patrice du 12/09/2024
- ✓ AAC du 29/11/2001
- ✓ Cet équipement va être en restructuration vestiaires pour un T3 – API à fournir
- ✓ Fournir tests in situ avant le 01/02/2025

**La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau T4 SYN**

## CLASSEMENT DES ÉCLAIRAGES

### CLASSEMENT INITIAL

**BUXEROLLES – COMPLEXE MICHEL AMAND – NNI 860410104**

L'éclairage de cette installation est une création.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/07/2024

– Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr HERAULT Patrice en date du 11/07/2024

Type de source : LED

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 263 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,52

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,76

Points Bis : conformes

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED (4 ans)**



## CONFIRMATIONS DE CLASSEMENT

### **MIGNE AUXANCES – STADE ANDRE PIERRE JARASON – NNI 861580101**

L'éclairage de cette installation était classé E4 jusqu'au 02/07/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12/06/2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr HERAULT Patrice en date du 11/06/2024

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 291 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,54
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,73
- Points Bis : conformes

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 LED (2 ans)**

### **LOUDUN - COMPLEXE SPORTIF JEAN TURSINI ANNEXE – NNI 861370102**

L'éclairage de cette installation n'était plus classé depuis 2016.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19/06/2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. MALBRAND Guy en date du 18/06/2024

Type de source : Iodures Métalliques

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 124 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,41
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,68

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6**

### **CENON – STADE DES SOURCES – NNI 860460101**

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18/07/2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. HERAULT Patrice en date du 16/07/2024

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 176 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,52
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,73
- Points Bis : conformes

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED (4 ans)**

### **VERRIERES – STADE DE LA GARENNE – NNI 862850101**

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 19/04/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18/07/2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. LAVERGNE Alain en date du 07/08/2024

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 155 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,50
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,69
- Points Bis : conformes

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED (4 ans)**

**CIVRAY – STADE BEAUSEJOUR – NNI 860780101**

L'éclairage de cette installation est classé E5 jusqu'au 08/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28/07/2024

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. HERAULT Patrice en date du 27/08/2024

Type de source : LED

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 162 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,40

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,62

Points Bis : conformes

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED (4 ans)**

**OYRE – STADE MUNICIPAL – NNI 861860101**

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 10/02/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/09/2024

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. HERAULT Patrice en date du 03/09/2024

Type de source : LED

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 164 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,41

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,64

Points Bis : conformes

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED (4 ans)**

**BUXEROLLES – STADE ANDRE MESSY – NNI 860410201**

L'éclairage de cette installation est classé E5 jusqu'au 01/08/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12/09/2024

- Demande d'APE reçu, travaux terminés

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. RAVEAU Gilles en date du 09/09/2024

Type de source : LED

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 355 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,63

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,79

Points Bis : conformes

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED (4 ans)**



## ÉCLAIRAGE « ACTION VIENNE ÉNERGIES »

### JARDRES – STADE ANNEXE – NNI 861140103

L'éclairage de cette installation n'était pas référencé sur Stadium

La Commission prend connaissance de la demande d'éclairage LED liée à l'opération Vienne Energies / District et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de relevé d'éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14/06/2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. HERAULT Patrice en date du 13/06/2024

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 68 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,39
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,66

**La CDTIS propose de référencer l'éclairage de cette installation en niveau LED**

**Aucune compétition officielle en nocturne ne pourra si dérouler**

## HORS ACTION VIENNE ENERGIES

### BUXEROLLES – COMPLEXE MICHEL AMAND – NNI 860410105

L'éclairage de cette installation est une création et non référencé sur Stadium

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/07/2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Hérault en date du 11/07/2024

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 77 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,10
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,25

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED**

**Rappel : aucune compétition officielle admise avec cet éclairage.**

### SCORBE CLAIRVAUX – STADE MUNICIPAL – NNI 862580101

L'éclairage de cette installation est non référencé sur Stadium

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19/07/2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Hérault en date du 18/07/2024

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 103 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,24
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,40 (limite E7)

Points Bis : conformes

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED**

**Rappel : aucune compétition officielle admise avec cet éclairage**

**DEMANDES D'AVIS PRÉALABLE****ROIFFE – STADE JACQUES BERTHELOT – NNI 862100101**

Cet éclairage n'était pas référencé sur Stadium

**La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 15/01/2024 pour une modification d'un éclairage de iodures métalliques en LED, ainsi que des documents transmis :**

- ✓ Devis du 20/11/2023 + délibéré de Conseil du 15/01/2024
- ✓ Une étude photométrique pour E7 LED en date du 13/11/2023
- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 61
- Implantation : Latérale 2 x 3 mâts (13-0-13m et 4,20 / 3m LT)
- Hauteur minimum de feu : 15m
- Nombre total de projecteurs : 6
- Projecteur Ecoblast 4 240 LED
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 49
- Température de couleur (k) : 5700
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 79 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,51
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,73
- Zone de sécurité (points bis calculés) : non calculés

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

**La CDTIS propose un avis préalable favorable pour l'éclairage de cette installation**

**Aucune compétition officielle en nocturne ne pourra si dérouler**

**Dès les travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement**

**CIVAUX – STADE municipal – NNI 860770101**

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 22/03/2024

**La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 25/06/2024 pour un éclairage E6 de iodures métalliques en LED, ainsi que des documents transmis :**

- ✓ Devis INEO du 14/09/2022
- ✓ Une étude photométrique pour E6 LED en date du 24/11/2023
- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 64
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 16,5m LB et 5m LT
- Hauteur minimum de feu : 22m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs
- Projecteur BVPS18/28
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 41,2
- Température de couleur (k) : 5200
- Facteur maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 180 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,57
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,78
- Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

**La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et transmet à la CRTIS**

**Dès les travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement**

**CHATELLERAULT – STADE MUNICIPAL**

Demande de changement de niveau T6 en T5 PN pour un club évoluant en D1

- ✓ Equipement en contrainte foncière avérée – 105 x 60
- ✓ Plan des vestiaires avec douches communes et avec liaison non conforme
- ✓ Courrier du maire envoyé à Mr Basq, Président du District

**Retour CFTIS sur une proposition de travaux sur les vestiaires (pose d'une seule cloison pour 2 vestiaires indépendant de +/- 18m<sup>2</sup> hs)**

**Transmis à M. GRANET, Directeur des services de Châtellerault par mail le 05/07/2024**

**Dès les travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement en T5 PN**

**NIEUL L'ESPOIR – STADE MUNICIPAL – NNI 861780101**

Cet éclairage est classé en niveau E5 jusqu'au 20/03/2025

**La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 07/08/2024 pour un éclairage existant en iodures métalliques pour modification en E5 LED, ainsi que des documents transmis :**

Une étude photométrique pour E5 LED en date du 01/07/2024

- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 18 Lb et 4m LT
- Hauteur minimum de feu : 22m
- Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs (4 par mât)
- Projecteur Altis Gen5 LED
- Température de couleur (k) : 5700
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 46
- Facteur maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 281
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,85
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,90
- Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

**La CDTIS propose un avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes et transmet le dossier à la CRTIS.**

**VOUNEUIL SOUS BIARD – STADE MUNICIPAL – NNI 862970101**

Cet éclairage est une création sur T6 PN

**La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 28/08/2024 pour un éclairage en E6 LED, ainsi que des documents transmis :**

Une étude photométrique pour E6 LED en date du 27/08/2024

- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 64 m (prévu évolution pour 105 x 68)
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 18 Lb et 5m30 LT
- Hauteur minimum de feu : 20m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (3 par mât)
- Projecteur Optivision LED BVP 518-T35
- Température de couleur (k) : 5700
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 43,1
- Facteur maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 183
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,67
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,83
- Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes

**La CDTIS propose un avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes et transmet le dossier à la CRTIS.**

**SAINT BENOIT – STADE DE LA VARENNE – NNI 862140102**

Cet éclairage est classé en niveau EEntraînement

**La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 20/02/2023 pour modification d'un éclairage iodures métalliques en E6 LED, ainsi que des documents transmis :**

- ✓ Une étude photométrique pour E6 LED en date du 20/03/2024
- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts
- Hauteur minimum de feu : 18m – 18m LB et 4m LT
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (2 par mât)
- Projecteur Briteline GEN 2-648
- Température de couleur (k) : 5700
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 46
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 157
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,49
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,76
- Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

**La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes et transmet le dossier à la CRTIS.**

**Dès les travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement**

**POITIERS – STADE SAINT ELOI 2 – NNI 861941202**

Cet éclairage est classé en niveau EEntraînement

**La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 20/02/2023 pour modification d'un éclairage iodures métalliques en E6 LED, ainsi que des documents transmis :**

- ✓ Une étude photométrique pour E6 LED en date du 20/03/2024
- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts
- Hauteur minimum de feu : 18m – 18m LB et 4m LT
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (3 par mât)
- Projecteur Briteline GEN 2-648
- Température de couleur (k) : 5700
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 46
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 164
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,53
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,78
- Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

**La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes et transmet à la CRTIS.**

**Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement**

**CONTRÔLE DE STADE, VISITES OU RENDEZ-VOUS DISTRICT ET MAIRIE  
AVIS PRÉALABLE**

**AVAILLES EN CHATELLERAULT**

Réunion avec le club : Présents : M. ROUET, FAUGEROUX et DELAVault – Patrice HERAULT

Information sur les éclairages, projets divers et FAFA

**BUXEROLLES – STADE MICHEL AMAND – NNI 860410101**

- ✓ Reçu tests in situ pelouse
- ✓ Transmis à la CFTIS le 13/09/2024

**AOP OU ATTESTATION DE CAPACITÉ (299 PERSONNES)****FONTAINE LE COMTE – STADE MUNICIPAL – NNI 861000101**

✓ AAC du 19/06/2024 pour 299 personnes signée du maire

**DIVERS****CHATELLERAULT – GYMNASE DE LA MARONNERIE – NNI 860669902**

✓ Mise en sommeil demandé par la mairie le 18/06/2024

**Prochaine réunion sur convocation**

**Le Président : MALBRAND Guy**



## INFORMATIONS DIVERSES

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2024/2025

# Sélection U15 Garçons



### CONVOCATION OFFICIELLE

Monsieur,

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueurs nés en 2010.

**Processus de Détection :**

- **Le 02/10 : match opposition contre Neuville Haut Poitou Foot U16R2 (15 joueurs convoqués)**
- **Le 16/10 : match opposition contre Sélection U15 des Deux-Sèvres à Benassay (15 joueurs convoqués)**
- **Le 30/10 : tournoi Interdistricts (Sélection mixte 86/79) à Puymoyen**

## MERCREDI 2 OCTOBRE 2024

### à NEUVILLE de POITOU

au complexe sportif (terrain Honneur ou Synthétique – 86170)

**(Rendez-vous sur place à 16H – Coup d’envoi à 17H – Fin prévue vers 19H)**

**Chaque joueur devra se munir :**

- de son sac "football" : chaussures, protège-tibia, tee-shirts, affaire de rechange, serviette, gel douche...
- d'une Gourde

**Liste des 15 joueurs convoqués :**

- CHÂTELLERAULT S.O.C : GUENAND Soan, QUICHAUD Valentin
- G.J ESPOIR SUD POITIERS : LECOR Juanylo
- U.S MIGNE-AUXANCES : MARTIN Noé
- STADE POITEVIN F.C : RAPICAULT Mathis, POEY Jean, BIARD Emilio, PACREAU Louka, IMBERT BAUER Leysson, EL BRAHMI Bilal, AURY Nathan, **MASFETY MERCIER Romain**, BREUILLIEE Adrien, DA SILVA Pablo, FOYOH Ahmed

Pour toute autre information complémentaire si besoin, merci de bien vouloir me contacter au **06.44.28.33.94**.  
**Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique Départemental PPF 86.**



## SÉLECTION de la VIENNE U15 Masculine

(joueurs nés en 2010)

	NOM - Prénom	Club actuel d'appartenance	Club(s) d'origine
1	<b>MASFETY MERCIER Romain</b>	Stade Poitevin F.C	U.S Vouillé
2	<b>BIARD Emilio</b>	Stade Poitevin F.C	U.S Chauvigny
3	<b>MARTIN Noé</b>	U.S Migné-Auxances	Stade Poitevin F.C
4	<b>GUENAND Soan</b>	S.O.Châtelleraut	A.S Portugais Châtelleraut
5	<b>FOYOH Ahmed</b>	Stade Poitevin F.C	S.O.Châtelleraut
6	<b>POEY Jean</b>	Stade Poitevin F.C	U.S Jaunay Marigny
7	<b>AURY Nathan</b>	Stade Poitevin F.C	E.S Nouaillé
8	<b>RAPICAULT Mathis</b>	Stade Poitevin F.C	Antran S.L / C.S Dissay
9	<b>IMBERT BAUER Leysson</b>	Stade Poitevin F.C	
10	<b>DA SILVA Pablo</b>	Stade Poitevin F.C	A.S Portugais Châtelleraut / S.O.Châtelleraut
11	<b>EL BRAHMI Bilal</b>	Stade Poitevin F.C	Stade Poitevin F.C / F.C Montamisé / E.S Buxerolles
12	<b>LECOR Juanylo</b>	G.J Espoir Sud Poitiers	Ligugé / Coulombiers S.P / U.S.M Lusignan
13	<b>BREUILLIEE Adrien</b>	Stade Poitevin F.C	A.S Champigny le Rochereau / U.S Mirebeau
14	<b>PACREAU Louka</b>	Stade Poitevin F.C	U.S Mirebeau / Et.S La Pallu
15	<b>QUICHAUD Valentin</b>	S.O.Châtelleraut	U.S Leigné sur Usseau





## MINI JEU

### Quiz Foot du Département

**Question 1 :** Quel club a remporté le championnat de D1 la saison dernière ?

1. Chasseneuil St Georges
2. Beaumont St Cyr (2)
3. Antran

**Question 2 :** En quelle année a été fondé le club de Chauvigny ?

1. 1922
2. 1932
3. 1942

**Question 3 :** Quelle équipe a marqué le plus grand nombre de buts la saison dernière en championnat (séniors) ?

1. Ceaux la Roche
2. La Pallu (2)
3. Poitiers 3 Cités (2)

**Question 4 :** Combien de cartons rouges ont été distribués au cours de la saison dernière (toutes catégories) ?

1. 353
2. 393
3. 433

**Question 5 :** Quel joueur célèbre a débuté sa carrière dans un club du département ?

1. Nicolas Pépé
2. Nicolas Anelka
3. Nicolas De Préville

**Question 6 :** Quel arbitre du département a remporté la Coupe de France des arbitres ?

1. Dagit NKAMBA NZINGA
2. Léo BEULET
3. Hakim MAHAOUDI

**Question 7 :** Lors des finales départementales séniors, les supporters d'un club ont réalisé un tifo en forme de maillot, de quel club s'agit t-il ?

1. Vicq sur Gartempe
2. Paizay le Sec
3. Poitiers Gibauderie

**Question 8 :** Lors de l'évènement Caritati'Foot, quel artiste était présent lors du match puis lors de la soirée de clôture afin d'effectuer un show ?

1. Makassy
2. Colonel Reyel
3. Jessy Matador



RÉPONSES VIENNE HEBDO PRÉCÉDENT

À quels clubs appartient ces logos ?



*ACG Foot Sud 86*



*Stade Poitevin*



*Buxerolles*



*Beaumont St Cyr*



*Jardres*



*Fleuré*



*Boivre*



*Croutelle*



*Ozon*